

# ANNEXE IV



## RÉSULTATS DES RELIQUATS AZOTÉS





ANALYSE RÉALISÉE POUR :

**SA FERME DE LA PICARDIE**  
FERME DE LA PICARDIE

89190 COURGENAY

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION

**SA SOUFFLET AGRICULTURE**  
BP12  
QUAI DU GAL SARRAIL  
10402 NOGENT SUR SEINE CEDEX

TECHNICIEN : Ludovic VELUT

Expédié le : 28/01/2022

		Total Azote minéral disponible	INFORMATIONS PARCELLES			Dose d'Azote conseillée (N)
		kg / ha	TYPE DE SOL	CULTURE PRÉCÉDENTE	CULTURE EN PLACE OU PRÉVUE	
<b>PARCELLE 1</b> YVANNE 31.31 ha	HORIZON 1 0/30 cm	34	ARGILO-CALCAIRE MOYENS ET CRAIE YONNE (352)	ORGE DE PTS BRASSICOLE	COLZAD'HIVER	125 kg/ha
	HORIZON 2 30/60 cm	19				
	HORIZON 3					
	<b>N° d'échantillon : 26266614</b>	<b>TOTAL</b>				
<b>PARCELLE 2</b> CHATEAU HUTTON 27.7 ha	HORIZON 1 0/30 cm	47	ARGILO-CALCAIRE MOYENS ET CRAIE YONNE (352)	COLZAD'HIVER	BLE	137 kg/ha
	HORIZON 2 30/60 cm	31				
	HORIZON 3					
	<b>N° d'échantillon : 26266616</b>	<b>TOTAL</b>				
<b>PARCELLE 3</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
	<b>TOTAL</b>					
<b>PARCELLE 4</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
	<b>TOTAL</b>					
<b>PARCELLE 5</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
	<b>TOTAL</b>					
<b>PARCELLE 6</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
	<b>TOTAL</b>					
<b>PARCELLE 7</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
	<b>TOTAL</b>					
<b>PARCELLE 8</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
	<b>TOTAL</b>					
<b>PARCELLE 9</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
	<b>TOTAL</b>					
<b>PARCELLE 10</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
	<b>TOTAL</b>					

# ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ANALYSE RÉALISÉE POUR :		ORGANISME RELAIS - OPÉRATION	
SA FERME DE LA PICARDIE FERME DE LA PICARDIE 89190 COURGENAY		SA SOUFFLET AGRICULTURE BP12 QUAI DU GAL SARRAIL 10402 NOGENT SUR SEINE CEDEX	
PARCELLE : chateau hutton		N° AFFAIRE :	
N° D'ÉCHANTILLON : 26266616 CODE POSTAL : 89190		OPÉRATION SPÉCIFIQUE :	
SURFACE : 27.7 COMMUNE : COURGENAY		TECHNICIEN : Ludovic VELUT	
PRÉLEVEUR : Olivier BRUGGEMAN	LONGITUDE : E 3°31'41.84"	Echantillon prélevé le :	14/01/2022
TYPE PRÉLÈVEMENT :	LATITUDE : N 48°18'38.7"	Echantillon reçu le :	21/01/2022
PROFONDEUR DE PRÉLÈVEMENT :	N° COMMANDE : NR	Rapport expédié le :	28/01/2022

Analyse réalisée par AUREA agréé par le Ministère de l'Agriculture.

Interprétation réalisée selon le référentiel GREN "Bourgogne Franche Comte".

## 1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

**AVERTISSEMENT**  
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH <sub>4</sub>		Azote nitrique N NO <sub>3</sub>		Total Azote minéral mesuré N NH <sub>4</sub> + NO <sub>3</sub>	Total Azote minéral disponible
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha
HORIZON 1 0/30 cm	26266616	27	<0.6	2.1	13.2	44.6	13.9	47
HORIZON 2 30/60 cm	26419165	24	0.5	1.9	7.9	31.2	8.4	31
HORIZON 3								
<b>TOTAL</b>			1.1	4.0	21.2	75.7	22.3	78

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.

H1 : 3366 t/ha (30 cm, densité = 1.32, 15 % cailloux) H2 : 3927 t/ha (30 cm, densité = 1.54, 15 % cailloux)

Le reliquat azoté accessible est de 78 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol.

La profondeur prise en compte est 60 cm pour le N-NO<sub>3</sub> et 30 cm pour N-NH<sub>4</sub>

## 2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Interprétation réalisée selon le référentiel GREN "Bourgogne Franche Comte".

Besoins	Bilan additif.
Besoins de la culture (Pf)	256
Azote non utilisable (Rf)	20
<b>Total besoins</b>	<b>276</b>
Fournitures	
Minéralisation de l'humus du sol (Mh)	16
Effet précédent (Mr)	20
Effet résiduel des retournements de prairies (Mhp)	0
Effet CIPAN (MrCi)	0
Apport par l'eau d'irrigation (Nirr)	0
Azote déjà absorbé par la culture (Pi)	25
Azote minéral disponible (Ri)	78
<b>Total fournitures</b>	<b>139</b>
<b>Dose conseillée globale (Minéral (X) + Organique (Xa))</b>	<b>137</b>
Azote du produit organique restant à minéraliser (Xa)	0
<b>Dose conseillée minérale (X)</b>	<b>137</b>

## CONSEIL D'APPORT

	Fractionnement
Premier apport	
Deuxième apport	
Troisième apport	
Quatrième apport	
<b>Total conseillé</b>	

Agriculteur : SA FERME DE LA PICARDIE

PARCELLE

chateau hutton

## 3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : 26266616

<b>Sol</b> <b>Type de sol :</b> Argilo-calcaire moyens et craie Yonne (352) <b>% MO :</b> <b>% cailloux :</b> 10 à 20% <b>Profondeur :</b> 30 cm	<b>Système de culture</b> contexte pédoclimatique <b>Culture prévue ou en place</b> <b>Type :</b> BLE <b>Variété :</b> KWS EXTASE <b>Objectif de rendement :</b> 80 Qx /ha <b>Stade :</b> Maître-brin plus 3 talles <b>Pesée colza :</b> <b>Date de plantation :</b> <b>Date défanage :</b>	<b>Irrigation</b> <b>Culture irriguée :</b> <b>Hauteur d'eau :</b> <b>Teneur en NO<sub>3</sub> (mg/l) :</b>	<b>Apport organique réalisé ou prévu (premier)</b> <b>Type :</b> Aucun apport <b>Quantité :</b> <b>Date d'apport :</b> <b>Teneur N total (kg/t) :</b> <b>Teneur N orga (kg/t) :</b>	<b>Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)</b> <b>Type :</b> <b>Quantité :</b> <b>Date d'apport :</b> <b>Teneur N total (kg/t) :</b> <b>Teneur N orga (kg/t) :</b>	<b>Historique cultural</b> <b>Devenir des résidus :</b> toujours enfouis <b>Fréquence organique :</b> 3 apport(s)/10 ans <b>Type apports organiques :</b> Compost de fientes de volailles	<b>Précédent</b> <b>Précédent :</b> COLZA D'HIVER <b>Rdt précédent :</b> 30 Qx/ha <b>Résidus précédent :</b> Enfouis <b>Fumure N précédente :</b> 190 Kg N/ha	<b>Cipan</b> <b>Type :</b> Aucun CIPAN <b>Date destruction :</b> <b>Dév. végétal :</b>	<b>Ancienne prairie</b> <b>Type :</b> <b>Age :</b> <b>Date de retournement :</b> <b>Mode d'exploitation :</b>
---	--	--	--	--	---	---	---	---

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

## 4. COMMENTAIRES

Besoin de la culture : 256 kg N / ha pour un objectif de rendement de 80 q / ha et un objectif protéines minimal de 11,5% avec la variété KWS EXTASE (coefficient de besoin qualité, bq = 3.2 kg N / q). Les besoins ayant été majorés par le bq, veuillez respecter la règle de fractionnement d'ARVALIS.

## Azote nitrique potentiellement lixiviable sous 90 cm (NITRAVALIS)

Cette estimation de lixiviation ne permet pas de justifier une augmentation de la dose d'azote (poste non pris en compte dans les méthodes de calcul des référentiels GREN). Pour cela, ayez recours à un OAD en cours de végétation.

Pluie efficace depuis le prélèvement (mm)	20	50	100	150	200
Azote nitrique potentiellement lixiviable sous 90 cm (kg NO <sub>3</sub> / ha)	non significatif	non significatif	10 à 15	25 à 30	35 à 40

\* RU atteinte ou dépassée sur la profondeur analysée au moment du prélèvement

Valeurs indicatives calculées à partir des mesures d'azote nitrique et d'humidité et de données sol issues de références internes ; calcul selon l'abaque COMIFER (juin 2012)

**SA FERME DE LA PICARDIE**

**FERME DE LA PICARDIE**

**89190 COURGENAY**

Analyse réalisée par **AUREA** agréé par le Ministère de l'Agriculture.

Interprétation réalisée selon le référentiel GREN "Bourgogne Franche Comte".

### 1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL



Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH <sub>4</sub>		Azote nitrique N NO <sub>3</sub>		Total Azote minéral mesuré N NH <sub>4</sub> + NO <sub>3</sub>	Total Azote minéral disponible	
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha			
<b>HORIZON 1</b>	0/30 cm	26268288	28	<0.6	2.1	15.3	51.4	15.9	53
<b>HORIZON 2</b>	30/60 cm	26417691	23	<0.8	3.3	6.8	26.7	7.6	27
<b>HORIZON 3</b>									
<b>TOTAL</b>				1.5	5.4	22.1	78.1	23.5	80

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.

H1 : 3366 t/ha (30 cm, densité = 1.32, 15 % cailloux) H2 : 3927 t/ha (30 cm, densité = 1.54, 15 % cailloux)

Le reliquat azoté accessible est de 80 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol.

La profondeur prise en compte est 60 cm pour le N-NO<sub>3</sub> et 30 cm pour le N-NH<sub>4</sub>

### 2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Interprétation réalisée selon le référentiel GREN "Bourgogne Franche Comte".

Besoins	Bilan additif.
Besoins de la culture (Pf)	175
Azote non utilisable (Rf)	20
<b>Total besoins</b>	<b>195</b>
Fournitures	
Minéralisation de l'humus du sol (Mh)	16
Effet précédent (Mr)	-20
Effet résiduel des retournements de prairies (Mhp)	0
Effet CIPAN (MrCi)	0
Apport par l'eau d'irrigation (Nirr)	0
Azote déjà absorbé par la culture (Pi)	20
Azote minéral disponible (Ri)	80
<b>Total fournitures</b>	<b>96</b>
<b>Dose conseillée globale (Minéral (X) + Organique (Xa))</b>	<b>99</b>
Azote du produit organique restant à minéraliser (Xa)	0
<b>Dose conseillée minérale (X)</b>	<b>99</b>

### CONSEIL D'APPORT

	Fractionnement
Premier apport	
Deuxième apport	
Troisième apport	
Quatrième apport	
<b>Total conseillé</b>	

## ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ANALYSE RÉALISÉE POUR :		ORGANISME RELAIS - OPÉRATION	
SA FERME DE LA PICARDIE FERME DE LA PICARDIE 89190 COURGENAY		SA SOUFFLET AGRICULTURE BP12 QUAI DU GAL SARRAIL 10402 NOGENT SUR SEINE CEDEX	
PARCELLE : FOUYAUX		N° AFFAIRE :	
N° D'ÉCHANTILLON : 26268288 CODE POSTAL : 89190		OPÉRATION SPÉCIFIQUE :	
SURFACE : 35.9 COMMUNE : COURGENAY		TECHNICIEN : Ludovic VELUT	
PRÉLEVEUR : Olivier BRUGGEMAN	LONGITUDE : E 3°33'26.64"	Echantillon prélevé le :	14/01/2022
TYPE PRÉLÈVEMENT :	LATITUDE : N 48°19'13.84"	Echantillon reçu le :	21/01/2022
PROFONDEUR DE PRÉLÈVEMENT :	N° COMMANDE : NR	Rapport expédié le :	28/01/2022

Numéro de série : 10207 / 1/2 / @easy

### AVERTISSEMENT

La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

Agriculteur : SA FERME DE LA PICARDIE

PARCELLE

FOUYAUX

### 3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : 26268288

<b>Sol</b> <b>Type de sol :</b> Argilo-calcaire moyens et craie Yonne (352) <b>% MO :</b> <b>% cailloux :</b> 10 à 20% <b>Profondeur :</b> 30 cm	<b>Système de culture</b> contexte pédoclimatique <b>Irrigation</b> <b>Culture irriguée :</b> <b>Hauteur d'eau :</b> <b>Teneur en NO<sub>3</sub> (mg/l) :</b>	<b>Culture prévue ou en place</b> <b>Type :</b> ESCOURGEON <b>Variété :</b> HIRONDELLA <b>Objectif de rendement :</b> 70 Qx /ha <b>Stade :</b> <b>Pesée colza :</b> <b>Date de plantation :</b> <b>Date défanage :</b>
<b>Apport organique réalisé ou prévu (premier)</b> <b>Type :</b> Aucun apport <b>Quantité :</b> <b>Date d'apport :</b> <b>Teneur N total (kg/t) :</b> <b>Teneur N orga (kg/t) :</b>	<b>Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)</b> <b>Type :</b> <b>Quantité :</b> <b>Date d'apport :</b> <b>Teneur N total (kg/t) :</b> <b>Teneur N orga (kg/t) :</b>	<b>Historique cultural</b> <b>Devenir des résidus :</b> <b>Fréquence organique :</b> 3 apport(s)/10 ans <b>Type apports organiques :</b> SOUFFL'ORGA SK 5/6/7
<b>Précédent</b> <b>Précédent :</b> BLE <b>Rdt précédent :</b> 75 Qx/ha <b>Résidus précédent :</b> Enfouis <b>Fumure N précédente :</b> 185 Kg N/ha	<b>Cipan</b> <b>Type :</b> Aucun CIPAN <b>Date destruction :</b> <b>Dév. végétal :</b>	<b>Ancienne prairie</b> <b>Type :</b> <b>Age :</b> <b>Date de retournement :</b> <b>Mode d'exploitation :</b>

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

### 4. COMMENTAIRES

Besoin de la culture : 175 kg N / ha pour un objectif de rendement de 70 q / ha avec la variété HIRONDELLA (coefficient de besoin b = 2.5 kg N / q).

### Azote nitrique potentiellement lixiviable sous 90 cm (NITRAVIC)

Cette estimation de lixiviation ne permet pas de justifier une augmentation de la dose d'azote (poste non pris en compte dans les méthodes de calcul des référentiels GREN). Pour cela, ayez recours à un OAD en cours de végétation.

Réserve Utile en eau sur la profondeur analysée (RU en mm) : 60\*

Pluie efficace depuis le prélèvement (mm)	20	50	100	150	200
Azote nitrique potentiellement lixiviable sous 90 cm (kg NO <sub>3</sub> / ha)	non significatif	non significatif	10 à 15	20 à 25	30 à 35

\* RU atteinte ou dépassée sur la profondeur analysée au moment du prélèvement

Valeurs indicatives calculées à partir des mesures d'azote nitrique et d'humidité et de données sol issues de références internes ; calcul selon l'abaque COMIFER (juin 2012)

**SA FERME DE LA PICARDIE**

**FERME DE LA PICARDIE**

**89190 COURGENAY**

# ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ANALYSE RÉALISÉE POUR :		ORGANISME RELAIS - OPÉRATION	
SA FERME DE LA PICARDIE FERME DE LA PICARDIE 89190 COURGENAY		SA SOUFFLET AGRICULTURE BP12 QUAI DU GAL SARRAIL 10402 NOGENT SUR SEINE CEDEX	
PARCELLE : GROSSE TERRE		N° AFFAIRE :	
N° D'ÉCHANTILLON : 26268264 CODE POSTAL : 89190		OPÉRATION SPÉCIFIQUE :	
SURFACE : 26.85 COMMUNE : COURGENAY		TECHNICIEN : Ludovic VELUT	
PRÉLEVEUR : Olivier BRUGGEMAN	LONGITUDE : E 3°33'44.32"	Echantillon prélevé le :	14/01/2022
TYPE PRÉLÈVEMENT :	LATITUDE : N 48°19'3.14"	Echantillon reçu le :	21/01/2022
PROFONDEUR DE PRÉLÈVEMENT :	N° COMMANDE : NR	Rapport expédié le :	28/01/2022

Analyse réalisée par AUREA agréé par le Ministère de l'Agriculture.

Interprétation réalisée selon le référentiel GREN "Bourgogne Franche Comte".

## 1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINÉRAL

**AVERTISSEMENT**  
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH <sub>4</sub>		Azote nitrique N NO <sub>3</sub>		Total Azote minéral mesuré N NH <sub>4</sub> + NO <sub>3</sub>	Total Azote minéral disponible
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha
HORIZON 1 0/30 cm	26268264	26	1.4	4.6	3.8	12.2	5.3	17
HORIZON 2 30/60 cm	26417665	24	<0.5	1.7	3.5	12.8	4.0	13
HORIZON 3								
<b>TOTAL</b>			1.9	6.4	7.4	25.1	9.3	30

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.

H1 : 3188 t/ha (30 cm, densité = 1.25, 15 % cailloux) H2 : 3621 t/ha (30 cm, densité = 1.42, 15 % cailloux)

Le reliquat azoté accessible est de 30 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol.

La profondeur prise en compte est 60 cm pour le N-NO<sub>3</sub> et 30 cm pour N-NH<sub>4</sub>

## 2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Interprétation réalisée selon le référentiel GREN "Bourgogne Franche Comte".

Besoins	Bilan additif.
Besoins de la culture (Pf)	255
Azote non utilisable (Rf)	15
<b>Total besoins</b>	<b>270</b>
Fournitures	
Minéralisation de l'humus du sol (Mh)	22
Effet précédent (Mr)	-10
Effet résiduel des retournements de prairies (Mhp)	0
Effet CIPAN (MrCi)	0
Apport par l'eau d'irrigation (Nirr)	0
Azote déjà absorbé par la culture (Pi)	20
Azote minéral disponible (Ri)	30
<b>Total fournitures</b>	<b>62</b>
<b>Dose conseillée globale (Minéral (X) + Organique (Xa))</b>	<b>208</b>
Azote du produit organique restant à minéraliser (Xa)	0
<b>Dose conseillée minérale (X)</b>	<b>208</b>

## CONSEIL D'APPORT

	Fractionnement
Premier apport	
Deuxième apport	
Troisième apport	
Quatrième apport	
<b>Total conseillé</b>	

Agriculteur : SA FERME DE LA PICARDIE

PARCELLE

GROSSE TERRE

## 3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : 26268264

<b>Sol</b> <b>Type de sol :</b> Limons argileux profonds MO supérieurs à 2 % (367) <b>% MO :</b> <b>% cailloux :</b> 10 à 20% <b>Profondeur :</b> 60 cm	<b>Système de culture</b> contexte pédoclimatique <b>Culture prévue ou en place</b> <b>Type :</b> BLE <b>Variété :</b> CHEVIGNON <b>Objectif de rendement :</b> 85 Qx /ha <b>Stade :</b> <b>Pesée colza :</b> <b>Date de plantation :</b> <b>Date défanage :</b>	<b>Irrigation</b> <b>Culture irriguée :</b> <b>Hauteur d'eau :</b> <b>Teneur en NO<sub>3</sub> (mg/l) :</b>	<b>Apport organique réalisé ou prévu (premier)</b> <b>Type :</b> Aucun apport <b>Quantité :</b> <b>Date d'apport :</b> <b>Teneur N total (kg/t) :</b> <b>Teneur N orga (kg/t) :</b>	<b>Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)</b> <b>Type :</b> <b>Quantité :</b> <b>Date d'apport :</b> <b>Teneur N total (kg/t) :</b> <b>Teneur N orga (kg/t) :</b>	<b>Historique cultural</b> <b>Devenir des résidus :</b> <b>Fréquence organique :</b> <b>Type apports organiques :</b>	<b>Précédent</b> <b>Précédent :</b> Tournesol <b>Rdt précédent :</b> 30 Qx/ha <b>Résidus précédent :</b> Enfouis <b>Fumure N précédente :</b> 60 Kg N/ha	<b>Cipan</b> <b>Type :</b> Aucun CIPAN <b>Date destruction :</b> <b>Dév. végétal :</b>	<b>Ancienne prairie</b> <b>Type :</b> <b>Age :</b> <b>Date de retournement :</b> <b>Mode d'exploitation :</b>
--	---	--	--	--	--	--	---	---

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

## 4. COMMENTAIRES

Besoin de la culture : 255 kg N / ha pour un objectif de rendement de 85 q / ha et un objectif protéines minimal de 11,5% avec la variété CHEVIGNON (coefficient de besoin qualité, bq = 3 kg N / q). Les besoins ayant été majorés par le bq, veuillez respecter la règle de fractionnement d'ARVALIS.

Cette estimation de lixiviation ne permet pas de justifier une augmentation de la dose d'azote (poste non pris en compte dans les méthodes de calcul des référentiels GREN). Pour cela, ayez recours à un OAD en cours de végétation.

Azote nitrique potentiellement lixiviable sous 90 cm (NITRALIX)					
Réserve Utile en eau sur la profondeur analysée (RU en mm) : *					
Pluie efficace depuis le prélèvement (mm)	20	50	100	150	200
Azote nitrique potentiellement lixiviable sous 90 cm (kg NO <sub>3</sub> / ha)	non significatif	non significatif	non significatif	non significatif	non significatif

\* RU atteinte ou dépassée sur la profondeur analysée au moment du prélèvement  
Valeurs indicatives calculées à partir des mesures d'azote nitrique et d'humidité et de données sol issues de références internes ; calcul selon l'abaque COMIFER (juin 2012)



**SA FERME DE LA PICARDIE**

**FERME DE LA PICARDIE**

**89190 COURGENAY**



ANALYSE RÉALISÉE POUR :

**SA FERME DE LA PICARDIE**  
**FERME DE LA PICARDIE**  
**89190 COURGENAY**

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION

**SA SOUFFLET AGRICULTURE**  
**BP12**  
**QUAI DU GAL SARRAIL**  
**10402 NOGENT SUR SEINE CEDEX**

TECHNICIEN : **Ludovic VELUT**

Expédié le : 28/01/2022

		Total Azote minéral disponible kg / ha	INFORMATIONS PARCELLES			Dose d'Azote conseillée (N)
PARCELLE			TYPE DE SOL	CULTURE PRÉCÉDENTE	CULTURE EN PLACE OU PRÉVUE	
PARCELLE 1 LUSSIN 21.9 ha	HORIZON 1 0/30 cm	45	LIMONS ARGILEUX PROFONDS MO SUPÉRIEURS à 2 %	BLE Résidus : Enfouis Rdt : 80 Qx/ha	ESCORGEON Variété : KWS FARO Rdt : 75 Qx /ha	118 kg/ha
	HORIZON 2 30/60 cm	18				
	HORIZON 3					
N° d'échantillon : 26266620 TOTAL		63				
PARCELLE 2 GROSSE TERRE 26.85 ha	HORIZON 1 0/30 cm	17	LIMONS ARGILEUX PROFONDS MO SUPÉRIEURS à 2 %	TOURNESOL Résidus : Enfouis Rdt : 30 Qx/ha	BLE Variété : CHEVIGNON Rdt : 85 Qx /ha	208 kg/ha
	HORIZON 2 30/60 cm	13				
	HORIZON 3					
N° d'échantillon : 26268264 TOTAL		30				
PARCELLE 3 FOUYAUX 35.9 ha	HORIZON 1 0/30 cm	53	ARGILO-CALCAIRE MOYENS ET CRAIE YONNE (352)	BLE Résidus : Enfouis Rdt : 75 Qx/ha	ESCORGEON Variété : HIRONDELLA Rdt : 70 Qx /ha	99 kg/ha
	HORIZON 2 30/60 cm	27				
	HORIZON 3					
N° d'échantillon : 26268288 TOTAL		80				
PARCELLE 4 LES FOSSES 34.04 ha	HORIZON 1 0/30 cm	18	ARGILO-CALCAIRE PROFONDS ET TERRE ARGILEUSE CALCAIRE	MAS GRAN Résidus : Enfouis Rdt : 60 Qx/ha	ORGE DE PTS BRASSICOLE Variété : RGT PLANET Rdt : 70 Qx /ha	142 kg/ha
	HORIZON 2 30/60 cm	27				
	HORIZON 3					
N° d'échantillon : 26268292 TOTAL		45				
PARCELLE 5	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
TOTAL						
PARCELLE 6	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
TOTAL						
PARCELLE 7	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
TOTAL						
PARCELLE 8	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
TOTAL						
PARCELLE 9	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
TOTAL						
PARCELLE 10	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
TOTAL						

# ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ANALYSE RÉALISÉE POUR :		ORGANISME RELAIS - OPÉRATION	
SA FERME DE LA PICARDIE FERME DE LA PICARDIE 89190 COURGENAY		SA SOUFFLET AGRICULTURE BP12 QUAI DU GAL SARRAIL 10402 NOGENT SUR SEINE CEDEX	
PARCELLE : LES FOSSES		N° AFFAIRE :	
N° D'ÉCHANTILLON : 26268292 CODE POSTAL : 89190		OPÉRATION SPÉCIFIQUE :	
SURFACE : 34.04 COMMUNE : COURGENAY		TECHNICIEN : Ludovic VELUT	
PRÉLEVEUR : Olivier BRUGGEMAN	LONGITUDE : E 3°33'36"	Echantillon prélevé le : 14/01/2022	
TYPE PRÉLÈVEMENT :	LATITUDE : N 48°18'26.17"	Echantillon reçu le : 21/01/2022	
PROFONDEUR DE PRÉLÈVEMENT :	N° COMMANDE : NR	Rapport expédié le : 28/01/2022	

Analyse réalisée par AUREA agréé par le Ministère de l'Agriculture.

Interprétation réalisée selon le référentiel GREN "Bourgogne Franche Comte".

## 1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

**AVERTISSEMENT**  
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH <sub>4</sub>		Azote nitrique N NO <sub>3</sub>		Total Azote minéral mesuré N NH <sub>4</sub> + NO <sub>3</sub>	Total Azote minéral disponible
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha		
HORIZON 1 0/30 cm	26268292	27	0.6	2.1	4.8	15.9	5.4	18
HORIZON 2 30/60 cm	26417693	23	0.7	2.4	7.6	27.4	8.3	27
HORIZON 3								
<b>TOTAL</b>			1.3	4.5	12.4	43.3	13.7	45

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.

H1 : 3341 t/ha (30 cm, densité = 1.31, 15 % cailloux) H2 : 3596 t/ha (30 cm, densité = 1.41, 15 % cailloux)

Le reliquat azoté accessible est de 45 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol.

La profondeur prise en compte est 60 cm pour le N-NO<sub>3</sub> et 30 cm pour N-NH<sub>4</sub>

## 2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Interprétation réalisée selon le référentiel GREN "Bourgogne Franche Comte".

Besoins	Bilan additif.
Besoins de la culture (Pf)	175
Azote non utilisable (Rf)	20
<b>Total besoins</b>	<b>195</b>

Fournitures	
Minéralisation de l'humus du sol (Mh)	18
Effet précédent (Mr)	-10
Effet résiduel des retournements de prairies (Mhp)	0
Effet CIPAN (MrCi)	0
Apport par l'eau d'irrigation (Nirr)	0
Azote déjà absorbé par la culture (Pi)	0
Azote minéral disponible (Ri)	45
<b>Total fournitures</b>	<b>53</b>

<b>Dose conseillée globale (Minéral (X) + Organique (Xa))</b>	<b>142</b>
Azote du produit organique restant à minéraliser (Xa)	0
<b>Dose conseillée minérale (X)</b>	<b>142</b>

## CONSEIL D'APPORT

	Fractionnement
Premier apport	
Deuxième apport	
Troisième apport	
Quatrième apport	
<b>Total conseillé</b>	

Agriculteur : SA FERME DE LA PICARDIE

PARCELLE  
LES FOSSES

## 3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : 26268292

<b>Sol</b> <b>Type de sol :</b> Argilo-calcaire profonds et terre argileuse calcaire (163) <b>% MO :</b> <b>% cailloux :</b> 10 à 20% <b>Profondeur :</b> 60 cm	<b>Système de culture</b> contexte pédoclimatique <b>Culture prévue ou en place</b> <b>Type :</b> ORGE DE PTS BRASSICOLE <b>Variété :</b> RGT PLANET <b>Objectif de rendement :</b> 70 Qx /ha <b>Stade :</b> <b>Pesée colza :</b> <b>Date de plantation :</b> <b>Date défanage :</b>	<b>Irrigation</b> <b>Culture irriguée :</b> <b>Hauteur d'eau :</b> <b>Teneur en NO<sub>3</sub> (mg/l) :</b>	<b>Apport organique réalisé ou prévu (premier)</b> <b>Type :</b> Aucun apport <b>Quantité :</b> <b>Date d'apport :</b> <b>Teneur N total (kg/t) :</b> <b>Teneur N orga (kg/t) :</b>	<b>Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)</b> <b>Type :</b> <b>Quantité :</b> <b>Date d'apport :</b> <b>Teneur N total (kg/t) :</b> <b>Teneur N orga (kg/t) :</b>	<b>Historique cultural</b> <b>Devenir des résidus :</b> <b>Fréquence organique :</b> <b>Type apports organiques :</b>	<b>Précédent</b> <b>Précédent :</b> MAIS GRAIN <b>Rdt précédent :</b> 60 Qx/ha <b>Résidus précédent :</b> Enfouis <b>Fumure N précédente :</b> 130 Kg N/ha	<b>Cipan</b> <b>Type :</b> Aucun CIPAN <b>Date destruction :</b> <b>Dév. végétal :</b>	<b>Ancienne prairie</b> <b>Type :</b> <b>Age :</b> <b>Date de retournement :</b> <b>Mode d'exploitation :</b>
--	---	--	--	--	--	--	---	---

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

## 4. COMMENTAIRES

Besoin de la culture : 175 kg N / ha pour un objectif de rendement de 70 q / ha avec la variété RGT PLANET (coefficient de besoin b = 2.5 kg N / q).

## Azote nitrique potentiellement lixiviable sous 90 cm (NITRAV)

Réserve Utile en eau sur la profondeur analysée (RU en mm) : 37\*

Pluie efficace depuis le prélèvement (mm)	20	50	100	150	200
Azote nitrique potentiellement lixiviable sous 90 cm (kg NO <sub>3</sub> / ha)	non significatif	non significatif	5 à 10	10 à 15	20 à 25

\* RU atteinte ou dépassée sur la profondeur analysée au moment du prélèvement

Valeurs indicatives calculées à partir des mesures d'azote nitrique et d'humidité et de données sol issues de références internes ; calcul selon l'abaque COMIFER (juin 2012)

**SA FERME DE LA PICARDIE**

**FERME DE LA PICARDIE**

**89190 COURGENAY**

# ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ANALYSE RÉALISÉE POUR :		ORGANISME RELAIS - OPÉRATION	
SA FERME DE LA PICARDIE FERME DE LA PICARDIE 89190 COURGENAY		SA SOUFFLET AGRICULTURE BP12 QUAI DU GAL SARRAIL 10402 NOGENT SUR SEINE CEDEX	
PARCELLE : LUSSIN		N° AFFAIRE :	
N° D'ÉCHANTILLON : 26266620 CODE POSTAL : 89190		OPÉRATION SPÉCIFIQUE :	
SURFACE : 21.9 COMMUNE : COURGENAY		TECHNICIEN : Ludovic VELUT	
PRÉLEVEUR : Olivier BRUGGEMAN	LONGITUDE : E 3°32'1.75"	Echantillon prélevé le :	14/01/2022
TYPE PRÉLÈVEMENT :	LATITUDE : N 48°20'0.96"	Echantillon reçu le :	21/01/2022
PROFONDEUR DE PRÉLÈVEMENT :	N° COMMANDE : NR	Rapport expédié le :	28/01/2022

Analyse réalisée par AUREA agréé par le Ministère de l'Agriculture.

Interprétation réalisée selon le référentiel GREN "Bourgogne Franche Comte".

## 1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

**AVERTISSEMENT**  
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH <sub>4</sub>		Azote nitrique N NO <sub>3</sub>		Total Azote minéral mesuré N NH <sub>4</sub> + NO <sub>3</sub>	Total Azote minéral disponible
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha
<b>HORIZON 1</b> 0/30 cm	26266620	30	1.7	6.2	10.8	38.4	12.5	45
<b>HORIZON 2</b> 30/60 cm	26419167	24	1.1	4.5	4.5	18.0	5.6	18
<b>HORIZON 3</b>								
<b>TOTAL</b>			2.9	10.7	15.2	56.4	18.1	63

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.

H1 : 3563 t/ha (30 cm, densité = 1.25, 5 % cailloux) H2 : 4047 t/ha (30 cm, densité = 1.42, 5 % cailloux)

Le reliquat azoté accessible est de 63 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol.

La profondeur prise en compte est 60 cm pour le N-NO<sub>3</sub> et 30 cm pour N-NH<sub>4</sub>

## 2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Interprétation réalisée selon le référentiel GREN "Bourgogne Franche Comte".

Besoins	Bilan additif.
Besoins de la culture (Pf)	188
Azote non utilisable (Rf)	15
<b>Total besoins</b>	<b>203</b>
Fournitures	
Minéralisation de l'humus du sol (Mh)	22
Effet précédent (Mr)	-20
Effet résiduel des retournements de prairies (Mhp)	0
Effet CIPAN (MrCi)	0
Apport par l'eau d'irrigation (Nirr)	0
Azote déjà absorbé par la culture (Pi)	20
Azote minéral disponible (Ri)	63
<b>Total fournitures</b>	<b>85</b>
<b>Dose conseillée globale (Minéral (X) + Organique (Xa))</b>	<b>118</b>
Azote du produit organique restant à minéraliser (Xa)	0
<b>Dose conseillée minérale (X)</b>	<b>118</b>

## CONSEIL D'APPORT

	Fractionnement
Premier apport	
Deuxième apport	
Troisième apport	
Quatrième apport	
<b>Total conseillé</b>	

Agriculteur : SA FERME DE LA PICARDIE

PARCELLE

LUSSIN

## 3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : 26266620

<b>Sol</b> <b>Type de sol :</b> Limons argileux profonds MO supérieurs à 2 % (367) <b>% MO :</b> <b>% cailloux :</b> <10% <b>Profondeur :</b> 60 cm	<b>Système de culture</b> <b>contexte pédoclimatique</b>  <b>Irrigation</b> <b>Culture irriguée :</b> <b>Hauteur d'eau :</b> <b>Teneur en NO<sub>3</sub> (mg/l) :</b>	<b>Culture prévue ou en place</b> <b>Type :</b> ESCOURGEON <b>Variété :</b> KWS FARO <b>Objectif de rendement :</b> 75 Qx /ha <b>Stade :</b> <b>Pesée colza :</b> <b>Date de plantation :</b> <b>Date défanage :</b>
<b>Apport organique réalisé ou prévu (premier)</b> <b>Type :</b> Aucun apport <b>Quantité :</b> <b>Date d'apport :</b> <b>Teneur N total (kg/t) :</b> <b>Teneur N orga (kg/t) :</b>	<b>Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)</b> <b>Type :</b> <b>Quantité :</b> <b>Date d'apport :</b> <b>Teneur N total (kg/t) :</b> <b>Teneur N orga (kg/t) :</b>	<b>Historique cultural</b> <b>Devenir des résidus :</b> <b>Fréquence organique :</b> <b>Type apports organiques :</b>
<b>Précédent</b> <b>Précédent :</b> BLE <b>Rdt précédent :</b> 80 Qx/ha <b>Résidus précédent :</b> Enfouis <b>Fumure N précédente :</b> 200 Kg N/ha	<b>Cipan</b> <b>Type :</b> Aucun CIPAN  <b>Date destruction :</b> <b>Dév. végétal :</b>	<b>Ancienne prairie</b> <b>Type :</b> <b>Age :</b> <b>Date de retournement :</b> <b>Mode d'exploitation :</b>

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

## 4. COMMENTAIRES

Besoin de la culture : 188 kg N / ha pour un objectif de rendement de 75 q / ha (coefficient de besoin par défaut, b = 2.5 kg N / q).

**Azote nitrique potentiellement lixiviable sous 90 cm (NITRA) \***

Cette estimation de lixiviation ne permet pas de justifier une augmentation de la dose d'azote (poste non pris en compte dans les méthodes de calcul des référentiels GREN). Pour cela, ayez recours à un OAD en cours de végétation.

Réserve Utile en eau sur la profondeur analysée (RU en mm) : *	20	50	100	150	200
Pluie efficace depuis le prélèvement (mm)	20	50	100	150	200
Azote nitrique potentiellement lixiviable sous 90 cm (kg NO <sub>3</sub> / ha)	non significatif	non significatif	non significatif	non significatif	non significatif

\* RU atteinte ou dépassée sur la profondeur analysée au moment du prélèvement  
Valeurs indicatives calculées à partir des mesures d'azote nitrique et d'humidité et de données sol issues de références internes ; calcul selon l'abaque COMIFER (juin 2012)

**SA FERME DE LA PICARDIE**

**FERME DE LA PICARDIE**

**89190 COURGENAY**

Analyse réalisée par **AUREA** agréé par le Ministère de l'Agriculture.

Interprétation réalisée selon le référentiel GREN "Bourgogne Franche Comte".

**1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL**



Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH <sub>4</sub>		Azote nitrique N NO <sub>3</sub>		Total Azote minéral mesuré N NH <sub>4</sub> + NO <sub>3</sub>	Total Azote minéral disponible	
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha			
<b>HORIZON 1</b>	0/30 cm	26266618	26	<0.8	2.7	13.2	44.3	13.9	47
<b>HORIZON 2</b>	30/60 cm	26419169	25	2.1	8.4	10.6	41.5	12.7	41
<b>HORIZON 3</b>	60/90 cm	26479573	23	<0.7	2.9	3.4	13.4	4.1	13
<b>TOTAL</b>				3.7	13.9	27.1	99.1	30.8	102

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.

H1 : 3366 t/ha (30 cm, densité = 1.32, 15 % cailloux) H2 : 3927 t/ha (30 cm, densité = 1.54, 15 % cailloux) H3 : 3927 t/ha (30 cm, densité = 1.54, 15 % cailloux)

Le reliquat azoté accessible est de 102 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol.

La profondeur prise en compte est 90 cm pour le N-NO<sub>3</sub> et 30 cm pour N-NH<sub>4</sub>

**2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL**

Interprétation réalisée selon le référentiel GREN "Bourgogne Franche Comte".

Besoins	Bilan additif.
Besoins de la culture (Pf)	220
Azote non utilisable (Rf)	30
<b>Total besoins</b>	<b>250</b>

Fournitures	
Minéralisation de l'humus du sol (Mh)	52
Effet précédent (Mr)	-20
Effet résiduel des retournements de prairies (Mhp)	0
Effet CIPAN (MrCi)	0
Apport par l'eau d'irrigation (Nirr)	5
Azote déjà absorbé par la culture (Pi)	0
Azote minéral disponible (Ri)	102
<b>Total fournitures</b>	<b>139</b>

<b>Dose conseillée globale (Minéral (X) + Organique (Xa))</b>	<b>111</b>
Azote du produit organique restant à minéraliser (Xa)	14
<b>Dose conseillée minérale (X)</b>	<b>98</b>

**CONSEIL D'APPORT**

	Fractionnement
Premier apport	
Deuxième apport	
Troisième apport	
Quatrième apport	
<b>Total conseillé</b>	

**ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ**

ANALYSE RÉALISÉE POUR :		ORGANISME RELAIS - OPÉRATION	
SA FERME DE LA PICARDIE FERME DE LA PICARDIE 89190 COURGENAY		SA SOUFFLET AGRICULTURE BP12 QUAI DU GAL SARRAIL 10402 NOGENT SUR SEINE CEDEX	
PARCELLE : vente d issey		N° AFFAIRE :	
N° D'ÉCHANTILLON : 26266618 CODE POSTAL : 89190		OPÉRATION SPÉCIFIQUE :	
SURFACE : 24.38 COMMUNE : COURGENAY		TECHNICIEN : Ludovic VELUT	
PRÉLEVEUR : Olivier BRUGGEMAN	LONGITUDE : E 3°31'35.33"	Echantillon prélevé le :	14/01/2022
TYPE PRÉLÈVEMENT :	LATITUDE : N 48°18'59.08"	Echantillon reçu le :	21/01/2022
PROFONDEUR DE PRÉLÈVEMENT :	N° COMMANDE : NR	Rapport expédié le :	28/01/2022

Numéro de série : 10207 / 1/3 / @easy

**AVERTISSEMENT**

La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

Agriculteur : SA FERME DE LA PICARDIE

PARCELLE

vente d issey

**3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE**

N° d'échantillon : 26266618

**Sol**

Type de sol : Argilo-calcaire moyens et craie Yonne (352)

% MO :

% cailloux : 10 à 20%

Profondeur : 30 cm

**Système de culture**  
contexte pédoclimatique

**Irrigation**

Culture irriguée : Oui

Hauteur d'eau : 80 mm

Teneur en NO<sub>3</sub> (mg/l) : 30

**Culture** prévue ou en place

Type : BETTERAVES

Variété :

Objectif de rendement : 85 T /ha

Stade :

Pesée colza :

Date de plantation :

Date défanage :

**Apport organique réalisé ou prévu (premier)**

Type : Compost de fientes de volailles

Quantité : 4.5 T /ha

Date d'apport : 01/2022

Teneur N total (kg/t) : 15.0

Teneur N orga (kg/t) :

**Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)**

Type :

Quantité :

Date d'apport :

Teneur N total (kg/t) :

Teneur N orga (kg/t) :

**Historique cultural**

Devenir des résidus : toujours enfouis

Fréquence organique : 2 apport(s)/10 ans

Type apports organiques : Compost de fientes de volailles

**Précédent**

Précédent : ESCOURGEON

Rdt précédent : 60 Qx/ha

Résidus précédent : Enfouis

Fumure N précédente : 150 Kg N/ha

**Cipan**

Type : GRAMINEES DE TYPE CEREALES

Date destruction : Avant 01/01

Dév. végétal : Biomasse faible

**Ancienne prairie**

Type :

Age :

Date de retournement :

Mode d'exploitation :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

**4. COMMENTAIRES**

Besoin de la culture : besoin forfaitaire de 220 kg N / ha

Apport d'azote par irrigation calculé selon la formule : (volume d'eau (80 mm) / 100) x (concentration NO<sub>3</sub> (30 mg/L) / 4.43)

Azote épandu le 31/01/2022 restant à minéraliser : Teneur en N (15.0 kg / ) \* quantité (4.5) \* coef d'équivalence engrais (keq) sur la période du bilan (0.2) = 14 U / ha. Le Keq azote est issu prioritairement du référentiel GREN. Autres sources : Brochure COMIFER azote 2013, références internes

**Azote nitrique potentiellement lixiviable sous 90 cm (NITRAVIC)**

Cette estimation de lixiviation ne permet pas de justifier une augmentation de la dose d'azote (poste non pris en compte dans les méthodes de calcul des référentiels GREN). Pour cela, ayez recours à un OAD en cours de végétation.

Réserve Utile en eau sur la profondeur analysée (RU en mm) : 60\*

Pluie efficace depuis le prélèvement (mm)	20	50	100	150	200
Azote nitrique potentiellement lixiviable sous 90 cm (kg NO <sub>3</sub> / ha)	5 à 10	10 à 15	25 à 30	45 à 50	55 à 60

\* RU atteinte ou dépassée sur la profondeur analysée au moment du prélèvement

Valeurs indicatives calculées à partir des mesures d'azote nitrique et d'humidité et de données sol issues de références internes ; calcul selon l'abaque COMIFER (juin 2012)

**SA FERME DE LA PICARDIE**

**FERME DE LA PICARDIE**

**89190 COURGENAY**



# ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ANALYSE RÉALISÉE POUR :		ORGANISME RELAIS - OPÉRATION	
SA FERME DE LA PICARDIE FERME DE LA PICARDIE 89190 COURGENAY		SA SOUFFLET AGRICULTURE BP12 QUAI DU GAL SARRAIL 10402 NOGENT SUR SEINE CEDEX	
PARCELLE : yvonne		N° AFFAIRE :	
N° D'ÉCHANTILLON : 26266614 CODE POSTAL : 89190		OPÉRATION SPÉCIFIQUE :	
SURFACE : 31.31 COMMUNE : COURGENAY		TECHNICIEN : Ludovic VELUT	
PRÉLEVEUR : Olivier BRUGGEMAN	LONGITUDE : E 3°32'42.61"	Echantillon prélevé le :	14/01/2022
TYPE PRÉLÈVEMENT :	LATITUDE : N 48°18'37.15"	Echantillon reçu le :	21/01/2022
PROFONDEUR DE PRÉLÈVEMENT :	N° COMMANDE : NR	Rapport expédié le :	28/01/2022

Analyse réalisée par AUREA agréé par le Ministère de l'Agriculture.

Interprétation réalisée selon le référentiel GREN "Bourgogne Franche Comte".

## 1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

**AVERTISSEMENT**  
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH <sub>4</sub>		Azote nitrique N NO <sub>3</sub>		Total Azote minéral mesuré N NH <sub>4</sub> + NO <sub>3</sub>	Total Azote minéral disponible
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha
<b>HORIZON 1</b> 0/30 cm	26266614	27	<0.5	1.6	9.5	32.0	10.0	34
<b>HORIZON 2</b> 30/60 cm	26419163	24	1.5	5.9	4.9	19.2	6.4	19
<b>HORIZON 3</b>								
<b>TOTAL</b>			2.0	7.6	14.4	51.2	16.4	53

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.

H1 : 3366 t/ha (30 cm, densité = 1.32, 15 % cailloux) H2 : 3927 t/ha (30 cm, densité = 1.54, 15 % cailloux)

Le reliquat azoté accessible est de 53 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol.

La profondeur prise en compte est 60 cm pour le N-NO<sub>3</sub> et 30 cm pour N-NH<sub>4</sub>

## 2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Interprétation réalisée selon le référentiel GREN "Bourgogne Franche Comte".

Besoins	Bilan additif.
Besoins de la culture (Pf)	245
Azote non utilisable (Rf)	20
<b>Total besoins</b>	<b>265</b>

Fournitures	
Minéralisation de l'humus du sol (Mh)	16
Effet précédent (Mr)	-20
Effet résiduel des retournements de prairies (Mhp)	0
Effet CIPAN (MrCi)	0
Apport par l'eau d'irrigation (Nirr)	0
Azote déjà absorbé par la culture (Pi)	91
Azote minéral disponible (Ri)	53
<b>Total fournitures</b>	<b>140</b>

<b>Dose conseillée globale (Minéral (X) + Organique (Xa))</b>	<b>125</b>
Azote du produit organique restant à minéraliser (Xa)	0
<b>Dose conseillée minérale (X)</b>	<b>125</b>

## CONSEIL D'APPORT

	Fractionnement
Premier apport	
Deuxième apport	
Troisième apport	
Quatrième apport	
<b>Total conseillé</b>	

Agriculteur : SA FERME DE LA PICARDIE

PARCELLE yvonne

## 3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : 26266614

<b>Sol</b> <b>Type de sol :</b> Argilo-calcaire moyens et craie Yonne (352) <b>% MO :</b> <b>% cailloux :</b> 10 à 20% <b>Profondeur :</b> 30 cm	<b>Système de culture</b> contexte pédoclimatique <b>Culture</b> prévue ou en place <b>Type :</b> COLZA D'HIVER <b>Variété :</b> <b>Objectif de rendement :</b> 35 Qx /ha <b>Stade :</b> Biomasse forte <b>Pesée colza :</b> <b>Date de plantation :</b> <b>Date défanage :</b>	<b>Irrigation</b> <b>Culture irriguée :</b> <b>Hauteur d'eau :</b> <b>Teneur en NO<sub>3</sub> (mg/l) :</b>	<b>Apport organique réalisé ou prévu (premier)</b> <b>Type :</b> Aucun apport <b>Quantité :</b> <b>Date d'apport :</b> <b>Teneur N total (kg/t) :</b> <b>Teneur N orga (kg/t) :</b>	<b>Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)</b> <b>Type :</b> <b>Quantité :</b> <b>Date d'apport :</b> <b>Teneur N total (kg/t) :</b> <b>Teneur N orga (kg/t) :</b>	<b>Historique cultural</b> <b>Devenir des résidus :</b> toujours enfouis <b>Fréquence organique :</b> 3 apport(s)/10 ans <b>Type apports organiques :</b> Compost de fientes de volailles	<b>Précédent</b> <b>Précédent :</b> ORGE DE PTS <b>Rdt précédent :</b> <b>Résidus précédent :</b> Enfouis <b>Fumure N précédente :</b> 150 Kg N/ha	<b>Cipan</b> <b>Type :</b> Aucun CIPAN <b>Date destruction :</b> <b>Dév. végétal :</b>	<b>Ancienne prairie</b> <b>Type :</b> <b>Age :</b> <b>Date de retournement :</b> <b>Mode d'exploitation :</b>
---	--	--	--	--	---	--	---	---

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

## 4. COMMENTAIRES

Besoin de la culture : 245 kg N / ha pour un objectif de rendement de 35 q / ha (coefficient de besoin par défaut, b = 7 kg N / q).

Azote déjà absorbé : coefficient d'absorption par kg de matière fraîche (65) x biomasse sortie hiver (1.4 kg/m<sup>2</sup>)

## Azote nitrique potentiellement lixiviable sous 90 cm (NITRAVIC)

Cette estimation de lixiviation ne permet pas de justifier une augmentation de la dose d'azote (poste non pris en compte dans les méthodes de calcul des référentiels GREN). Pour cela, ayez recours à un OAD en cours de végétation.

Réserve Utile en eau sur la profondeur analysée (RU en mm) : 60*					
Pluie efficace depuis le prélèvement (mm)	20	50	100	150	200
Azote nitrique potentiellement lixiviable sous 90 cm (kg NO <sub>3</sub> / ha)	non significatif	non significatif	5 à 10	15 à 20	20 à 25

\* RU atteinte ou dépassée sur la profondeur analysée au moment du prélèvement

Valeurs indicatives calculées à partir des mesures d'azote nitrique et d'humidité et de données sol issues de références internes ; calcul selon l'abaque COMIFER (juin 2012)

**SA FERME DE LA PICARDIE**

**FERME DE LA PICARDIE**

**89190 COURGENAY**



ANALYSE RÉALISÉE POUR :

**SCEA SOMILU**  
**THIBORD FERME DE MILLY**  
**89190 FOISSY/VANNE**

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION

**SA SOUFFLET AGRICULTURE**  
**BP12**  
**QUAI DU GAL SARRAIL**  
**10402 NOGENT SUR SEINE CEDEX**

TECHNICIEN : **Ludovic VELUT**

Expédié le : 21/01/2022

			INFORMATIONS PARCELLES			DOSE D'AZOTE CONSEILLÉE (N)
Total Azote minéral disponible kg / ha			TYPE DE SOL	CULTURE PRÉCÉDENTE	CULTURE EN PLACE OU PRÉVUE	
<b>PARCELLE 1</b> POINTEDEMILLY2 25.05 ha	HORIZON 1 0/30 cm	15	LIMONS ARGILEUX PROFONDS MO INFÉRIEURE à 2 %	SOJA Résidus : Enfouis Rdt : 30 Qx/ha	BLE Variété : CHEVIGNON Rdt : 80 Qx /ha	
	HORIZON 2 30/60 cm	13				
	HORIZON 3					
<b>N° d'échantillon : 26266570</b>		<b>TOTAL</b>	<b>29</b>			
<b>PARCELLE 2</b> POINTEDEMILLY 26.66 ha	HORIZON 1 0/30 cm	15	LIMONS ARGILEUX PROFONDS MO SUPÉRIEURS à 2 %	TOURNESOL Résidus : Enfouis Rdt : 40 Qx/ha	BLE Variété : KWS EXTASE Rdt : 80 Qx /ha	
	HORIZON 2 30/60 cm	11				
	HORIZON 3					
<b>N° d'échantillon : 26266572</b>		<b>TOTAL</b>	<b>25</b>			
<b>PARCELLE 3</b> PIECEDEMILLY 20.9 ha	HORIZON 1 0/30 cm	13	LIMONS PROFONDS MO SUPÉRIEURE à 2 % (283)	SORGHO Résidus : Enfouis Rdt : 70 Qx/ha	BLE Variété : HYXPERIA Rdt : 75 Qx /ha	
	HORIZON 2 30/60 cm	9				
	HORIZON 3					
<b>N° d'échantillon : 26268334</b>		<b>TOTAL</b>	<b>22</b>			
<b>PARCELLE 4</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
<b>TOTAL</b>						
<b>PARCELLE 5</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
<b>TOTAL</b>						
<b>PARCELLE 6</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
<b>TOTAL</b>						
<b>PARCELLE 7</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
<b>TOTAL</b>						
<b>PARCELLE 8</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
<b>TOTAL</b>						
<b>PARCELLE 9</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
<b>TOTAL</b>						
<b>PARCELLE 10</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
<b>TOTAL</b>						

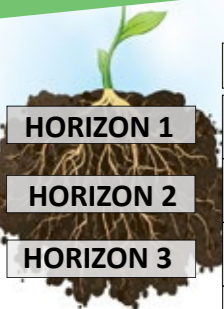
# ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ANALYSE RÉALISÉE POUR :		ORGANISME RELAIS - OPÉRATION	
SCEA SOMILU THIBORD FERME DE MILLY 89190 FOISSY/VANNE		SA SOUFFLET AGRICULTURE BP12 QUAI DU GAL SARRAIL 10402 NOGENT SUR SEINE CEDEX	
PARCELLE : piece de milly		N° AFFAIRE :	
N° D'ÉCHANTILLON : 26268334 CODE POSTAL : 89190		OPÉRATION SPÉCIFIQUE :	
SURFACE : 20.9 COMMUNE : FOISSY SUR VANNE		TECHNICIEN : Ludovic VELUT	
PRÉLEVEUR : Olivier BRUGGEMAN	LONGITUDE :	Echantillon prélevé le :	11/01/2022
TYPE PRÉLÈVEMENT :	LATITUDE :	Echantillon reçu le :	17/01/2022
PROFONDEUR DE PRÉLÈVEMENT :	N° COMMANDE : NR	Rapport expédié le :	21/01/2022

Analyse réalisée par AUREA agréé par le Ministère de l'Agriculture.

Interprétation réalisée selon le référentiel GREN "Bourgogne Franche Comte".

## 1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINÉRAL



Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH <sub>4</sub>		Azote nitrique N NO <sub>3</sub>		Total Azote minéral mesuré N NH <sub>4</sub> + NO <sub>3</sub>	Total Azote minéral disponible
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha
HORIZON 1 0/30 cm	26268334	26	0.8	3.3	2.3	9.2	3.1	13
HORIZON 2 30/60 cm	26417623	22	0.7	3.3	2.0	9.0	2.7	9
TOTAL			1.6	6.6	4.3	18.3	5.8	22

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.

H1 : 4019 t/ha (30 cm, densité = 1,41, 5 % cailloux) H2 : 4560 t/ha (30 cm, densité = 1,6, 5 % cailloux)

Le reliquat azoté accessible est de 22 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol.

La profondeur prise en compte est 60 cm pour le N-NO<sub>3</sub> et 30 cm pour N-NH<sub>4</sub>

## 2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Interprétation non demandée.

<b>Besoins</b>	
<b>Total besoins</b>	
<b>Fournitures</b>	
<b>Total fournitures</b>	
<b>Dose conseillée globale (Minéral (X) + Organique (Xa))</b>	
<b>Dose conseillée minérale (X)</b>	

## CONSEIL D'APPORT

	Fractionnement
Premier apport	
Deuxième apport	
Troisième apport	
Quatrième apport	
<b>Total conseillé</b>	

Agriculteur : SCEA SOMILU

PARCELLE

piece de milly

## 3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : 26268334

<b>Sol</b> <b>Type de sol :</b> Limons profonds MO supérieure à 2 % (283) <b>% MO :</b> <b>% cailloux :</b> <10% <b>Profondeur :</b> 60 cm	<b>Système de culture contexte pédoclimatique</b> ( )	<b>Culture prévue ou en place</b> <b>Type :</b> BLE <b>Variété :</b> HYXPERIA <b>Objectif de rendement :</b> 75 Qx /ha <b>Stade :</b> Non levée ou au plus 2 feuilles <b>Pesée colza :</b> <b>Date de plantation :</b> <b>Date défanage :</b>
<b>Apport organique réalisé ou prévu (premier)</b> <b>Type :</b> Aucun apport <b>Quantité :</b> <b>Date d'apport :</b> <b>Teneur N total (kg/t) :</b> <b>Teneur N orga (kg/t) :</b>	<b>Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)</b> <b>Type :</b> <b>Quantité :</b> <b>Date d'apport :</b> <b>Teneur N total (kg/t) :</b> <b>Teneur N orga (kg/t) :</b>	<b>Historique cultural</b> <b>Devenir des résidus :</b> toujours enfouis <b>Fréquence organique :</b> <b>Type apports organiques :</b>
<b>Précédent</b> <b>Précédent :</b> SORGHO <b>Rdt précédent :</b> 70 Qx/ha <b>Résidus précédent :</b> Enfouis <b>Fumure N précédente :</b> 150 Kg N/ha	<b>Cipan</b> <b>Type :</b> Aucun CIPAN <b>Date destruction :</b> <b>Dév. végétal :</b>	<b>Ancienne prairie</b> <b>Type :</b> <b>Age :</b> <b>Date de retournement :</b> <b>Mode d'exploitation :</b>

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

## 4. COMMENTAIRES

**Azote nitrique potentiellement lixiviable sous 90 cm (NITRATIX)**

Cette estimation de lixiviation ne permet pas de justifier une augmentation de la dose d'azote (poste non pris en compte dans les méthodes de calcul des référentiels GREN). Pour cela, ayez recours à un OAD en cours de végétation.

<b>Réserve Utile en eau sur la profondeur analysée (RU en mm) : 27*</b>					
Pluie efficace depuis le prélèvement (mm)	20	50	100	150	200
Azote nitrique potentiellement lixiviable sous 90 cm (kg NO <sub>3</sub> / ha)	non significatif	non significatif	5 à 10	10 à 15	10 à 15

\* RU atteinte ou dépassée sur la profondeur analysée au moment du prélèvement  
Valeurs indicatives calculées à partir des mesures d'azote nitrique et d'humidité et de données sol issues de références internes ; calcul selon l'abaque COMIFER (juin 2012)

**SCEA SOMILU**

THIBORD FERME DE MILLY

**89190 FOISSY/VANNE**

# ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ANALYSE RÉALISÉE POUR :		ORGANISME RELAIS - OPÉRATION	
SCEA SOMILU THIBORD FERME DE MILLY 89190 FOISSY/VANNE		SA SOUFFLET AGRICULTURE BP12 QUAI DU GAL SARRAIL 10402 NOGENT SUR SEINE CEDEX	
PARCELLE : pointe de milly 2		N° AFFAIRE :	
N° D'ÉCHANTILLON : 26266570 CODE POSTAL : 89190		OPÉRATION SPÉCIFIQUE :	
SURFACE : 25.05 COMMUNE : FOISSY SUR VANNE		TECHNICIEN : Ludovic VELUT	
PRÉLEVEUR : Olivier BRUGGEMAN	LONGITUDE :	Echantillon prélevé le :	11/01/2022
TYPE PRÉLÈVEMENT :	LATITUDE :	Echantillon reçu le :	17/01/2022
PROFONDEUR DE PRÉLÈVEMENT :	N° COMMANDE : NR	Rapport expédié le :	21/01/2022

Analyse réalisée par AUREA agréé par le Ministère de l'Agriculture.

Interprétation réalisée selon le référentiel GREN "Bourgogne Franche Comte".

## 1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINÉRAL

**AVERTISSEMENT**  
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH <sub>4</sub>		Azote nitrique N NO <sub>3</sub>		Total Azote minéral mesuré N NH <sub>4</sub> + NO <sub>3</sub>	Total Azote minéral disponible
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha
HORIZON 1 0/30 cm	26266570	25	1.8	6.9	2.2	8.5	3.9	15
HORIZON 2 30/60 cm	26419137	21	1.0	4.5	2.9	13.4	3.9	13
HORIZON 3								
<b>TOTAL</b>			2.7	11.3	5.1	21.9	7.8	29

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.

H1 : 3933 t/ha (30 cm, densité = 1,38, 5 % cailloux) H2 : 4589 t/ha (30 cm, densité = 1,61, 5 % cailloux)

Le reliquat azoté accessible est de 29 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol.

La profondeur prise en compte est 60 cm pour le N-NO<sub>3</sub> et 30 cm pour N-NH<sub>4</sub>

## 2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Interprétation non demandée.

<b>Besoins</b>	
<b>Total besoins</b>	
<b>Fournitures</b>	
<b>Total fournitures</b>	
<b>Dose conseillée globale (Minéral (X) + Organique (Xa))</b>	
<b>Dose conseillée minérale (X)</b>	

## CONSEIL D'APPORT

	Fractionnement
Premier apport	
Deuxième apport	
Troisième apport	
Quatrième apport	
<b>Total conseillé</b>	

Agriculteur : SCEA SOMILU

PARCELLE

pointe de milly 2

## 3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : 26266570

<b>Sol</b> <b>Type de sol :</b> Limons argileux profonds MO inférieure à 2 % (160) <b>% MO :</b> <b>% cailloux :</b> <10% <b>Profondeur :</b> 60 cm	<b>Système de culture</b> <b>contexte pédoclimatique</b>  <b>Irrigation</b> <b>Culture irriguée :</b> <b>Hauteur d'eau :</b> <b>Teneur en NO<sub>3</sub> (mg/l) :</b>	<b>Culture prévue ou en place</b> <b>Type :</b> BLE <b>Variété :</b> CHEVIGNON <b>Objectif de rendement :</b> 80 Qx /ha <b>Stade :</b> Maître-brin plus 1 talle <b>Pesée colza :</b> <b>Date de plantation :</b> <b>Date défanage :</b>
<b>Apport organique réalisé ou prévu (premier)</b> <b>Type :</b> Aucun apport <b>Quantité :</b> <b>Date d'apport :</b> <b>Teneur N total (kg/t) :</b> <b>Teneur N orga (kg/t) :</b>	<b>Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)</b> <b>Type :</b> <b>Quantité :</b> <b>Date d'apport :</b> <b>Teneur N total (kg/t) :</b> <b>Teneur N orga (kg/t) :</b>	<b>Historique cultural</b> <b>Devenir des résidus :</b> toujours enfouis <b>Fréquence organique :</b> <b>Type apports organiques :</b>
<b>Précédent</b> <b>Précédent :</b> SOJA <b>Rdt précédent :</b> 30 Qx/ha <b>Résidus précédent :</b> Enfouis <b>Fumure N précédente :</b>	<b>Cipan</b> <b>Type :</b> Aucun CIPAN  <b>Date destruction :</b> <b>Dév. végétal :</b>	<b>Ancienne prairie</b> <b>Type :</b> <b>Age :</b> <b>Date de retournement :</b> <b>Mode d'exploitation :</b>

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

## 4. COMMENTAIRES

Cette estimation de lixiviation ne permet pas de justifier une augmentation de la dose d'azote (poste non pris en compte dans les méthodes de calcul des référentiels GREN). Pour cela, ayez recours à un OAD en cours de végétation.

Azote nitrique potentiellement lixiviable sous 90 cm (NITRAVIC)					
Réserve Utile en eau sur la profondeur analysée (RU en mm) : 43*					
Pluie efficace depuis le prélèvement (mm)	20	50	100	150	200
Azote nitrique potentiellement lixiviable sous 90 cm (kg NO <sub>3</sub> / ha)	non significatif	non significatif	5 à 10	10 à 15	15 à 20

\* RU atteinte ou dépassée sur la profondeur analysée au moment du prélèvement

Valeurs indicatives calculées à partir des mesures d'azote nitrique et d'humidité et de données sol issues de références internes ; calcul selon l'abaque COMIFER (juin 2012)

**SCEA SOMILU**

THIBORD FERME DE MILLY

**89190 FOISSY/VANNE**



ANALYSE RÉALISÉE POUR :

**SCEA SOMILU**  
**THIBORD FERME DE MILLY**  
**89190 FOISSY/VANNE**

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION

**SA SOUFFLET AGRICULTURE**  
**BP12**  
**QUAI DU GAL SARRAIL**  
**10402 NOGENT SUR SEINE CEDEX**

TECHNICIEN : **Ludovic VELUT**

Expédié le : 21/01/2022

		Total Azote minéral disponible kg / ha	INFORMATIONS PARCELLES			Dose d'Azote Consoeillée (N)
TYPE DE SOL	CULTURE PRÉCÉDENTE	CULTURE EN PLACE OU PRÉVUE				
<b>PARCELLE 1</b> TROU AUX RENARD 34.71 ha N° d'échantillon : 26268332	HORIZON 1 0/30 cm	16	<b>ARGILO-CALCAIRE SUPERFICIELS (161)</b>  Résidus : Enfouis Rdt : 70 Qx/ha	<b>BLE</b>  Variété : HIRONDELLA Rdt : 70 Qx /ha	<b>ESCORGEON</b>  Variété : HIRONDELLA Rdt : 70 Qx /ha	<b>169 kg/ha</b>
	HORIZON 2 30/60 cm	10				
	HORIZON 3					
	<b>TOTAL</b>	<b>26</b>				
<b>PARCELLE 2</b> TOMELLE 30.28 ha N° d'échantillon : 26268336	HORIZON 1 0/30 cm	30	<b>ARGILO-CALCAIRE SUPERFICIELS (161)</b>  Résidus : Enfouis Rdt : 77 Qx/ha	<b>ESCORGEON</b>  Variété : Rdt : 35 Qx /ha	<b>COLZAD'HIVER</b>  Variété : Rdt : 35 Qx /ha	<b>139 kg/ha</b>
	HORIZON 2 30/60 cm	11				
	HORIZON 3					
	<b>TOTAL</b>	<b>42</b>				
<b>PARCELLE 3</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
	<b>TOTAL</b>					
<b>PARCELLE 4</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
	<b>TOTAL</b>					
<b>PARCELLE 5</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
	<b>TOTAL</b>					
<b>PARCELLE 6</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
	<b>TOTAL</b>					
<b>PARCELLE 7</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
	<b>TOTAL</b>					
<b>PARCELLE 8</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
	<b>TOTAL</b>					
<b>PARCELLE 9</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
	<b>TOTAL</b>					
<b>PARCELLE 10</b>	HORIZON 1					
	HORIZON 2					
	HORIZON 3					
	<b>TOTAL</b>					



# ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

<b>ANALYSE RÉALISÉE POUR :</b> <b>SCEA SOMILU</b> THIBORD FERME DE MILLY 89190 FOISSY/VANNE <b>PARCELLE : tomelle</b> N° D'ÉCHANTILLON : <b>26268336</b> CODE POSTAL : <b>89190</b> SURFACE : <b>30.28</b> COMMUNE : <b>FOISSY SUR VANNE</b>		<b>ORGANISME RELAIS - OPÉRATION</b> <b>SA SOUFFLET AGRICULTURE</b> BP12 QUAI DU GAL SARRAIL 10402 NOGENT SUR SEINE CEDEX <b>N° AFFAIRE :</b> OPÉRATION SPÉCIFIQUE : TECHNICIEN : <b>Ludovic VELUT</b>	
PRÉLEVEUR : Olivier BRUGGEMAN TYPE PRÉLÈVEMENT : PROFONDEUR DE PRÉLÈVEMENT :	LONGITUDE : LATITUDE : N° COMMANDE : <b>NR</b>	Echantillon prélevé le : 11/01/2022 Echantillon reçu le : 17/01/2022 Rapport expédié le : 21/01/2022	

Analyse réalisée par **AUREA** agréé par le Ministère de l'Agriculture.

Interprétation réalisée selon le référentiel GREN "Bourgogne Franche Comte".

## 1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

**AVERTISSEMENT**  
 La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH <sub>4</sub>		Azote nitrique N NO <sub>3</sub>		Total Azote minéral mesuré N NH <sub>4</sub> + NO <sub>3</sub>	Total Azote minéral disponible	
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	
<b>HORIZON 1</b>	0/30 cm	26268336	26	0.8	2.7	7.9	27.6	8.7	30
<b>HORIZON 2</b>	30/60 cm	26417621	24	1.4	5.4	2.9	11.2	4.3	11
<b>HORIZON 3</b>									
<b>TOTAL</b>				2.2	8.1	10.9	38.8	13.1	42

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.

H1 : 3477 t/ha (30 cm, densité = 1,22, 5 % cailloux) H2 : 3819 t/ha (30 cm, densité = 1,34, 5 % cailloux)

Le reliquat azoté accessible est de 42 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol.

La profondeur prise en compte est 60 cm pour le N-NO<sub>3</sub> et 30 cm pour N-NH<sub>4</sub>

## 2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Interprétation réalisée selon le référentiel GREN "Bourgogne Franche Comte".

Besoins	Bilan additif.
Besoins de la culture (Pf)	245
Azote non utilisable (Rf)	20
<b>Total besoins</b>	<b>265</b>

Fournitures	
Minéralisation de l'humus du sol (Mh)	11
Effet précédent (Mr)	-20
Effet résiduel des retournements de prairies (Mhp)	0
Effet CIPAN (MrCi)	0
Apport par l'eau d'irrigation (Nirr)	0
Azote déjà absorbé par la culture (Pi)	91
Azote minéral disponible (Ri)	42
<b>Total fournitures</b>	<b>124</b>

<b>Dose conseillée globale (Minéral (X) + Organique (Xa))</b>	<b>141</b>
Azote du produit organique restant à minéraliser (Xa)	2
<b>Dose conseillée minérale (X)</b>	<b>139</b>

## CONSEIL D'APPORT

	Fractionnement
Premier apport	
Deuxième apport	
Troisième apport	
Quatrième apport	
<b>Total conseillé</b>	

Agriculteur : **SCEA SOMILU**

PARCELLE tomelle

## 3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : **26268336**

<b>Sol</b> <b>Type de sol :</b> Argilo-calcaire superficiels (161) <b>% MO :</b> <b>% cailloux :</b> <10% <b>Profondeur :</b> 30 cm	<b>Système de culture</b> contexte pédoclimatique <b>Culture prévue ou en place</b> <b>Type :</b> COLZA D'HIVER <b>Variété :</b> <b>Objectif de rendement :</b> 35 Qx /ha <b>Stade :</b> Biomasse forte <b>Pesée colza :</b> <b>Date de plantation :</b> <b>Date défanage :</b>	<b>Irrigation</b> <b>Culture irriguée :</b> <b>Hauteur d'eau :</b> <b>Teneur en NO<sub>3</sub> (mg/l) :</b>	<b>Apport organique réalisé ou prévu (premier)</b> <b>Type :</b> Compost de fientes de volailles <b>Quantité :</b> 2.5 T /ha <b>Date d'apport :</b> 08/2021 <b>Teneur N total (kg/t) :</b> 19.0 <b>Teneur N orga (kg/t) :</b>	<b>Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)</b> <b>Type :</b> <b>Quantité :</b> <b>Date d'apport :</b> <b>Teneur N total (kg/t) :</b> <b>Teneur N orga (kg/t) :</b>	<b>Historique cultural</b> <b>Devenir des résidus :</b> toujours enfouis <b>Fréquence organique :</b> 3 apport(s)/10 ans <b>Type apports organiques :</b> Compost de fientes de volailles
<b>Précédent</b> <b>Précédent :</b> ESCOURGEON <b>Rdt précédent :</b> 77 Qx/ha <b>Résidus précédent :</b> Enfouis <b>Fumure N précédente :</b> 150 Kg N/ha	<b>Cipan</b> <b>Type :</b> Aucun CIPAN <b>Date destruction :</b> <b>Dév. végétal :</b>	<b>Ancienne prairie</b> <b>Type :</b> <b>Age :</b> <b>Date de retournement :</b> <b>Mode d'exploitation :</b>			

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

## 4. COMMENTAIRES

Besoin de la culture : 245 kg N / ha pour un objectif de rendement de 35 q / ha (coefficient de besoin par défaut, b = 7 kg N / q).

Azote déjà absorbé : coefficient d'absorption par kg de matière fraîche (65) x biomasse sortie hiver (1,4 kg/m<sup>2</sup>)

Azote épandu le 01/08/2021 restant à minéraliser : Teneur en N (19,0 kg / ) \* quantité (2,5) \* coef d'équivalence engrais (keq) sur la période du bilan (0,05) = 2 U / ha. Le Keq azote est issu prioritairement du référentiel GREN. Autres sources : Brochure COMIFER azote 2013, références internes

**Azote nitrique potentiellement lixiviable sous 90 cm (NITRA-X)**

Cette estimation de lixiviation ne permet pas de justifier une augmentation de la dose d'azote (poste non pris en compte dans les méthodes de calcul des référentiels GREN). Pour cela, ayez recours à un OAD en cours de végétation.

Réserve Utile en eau sur la profondeur analysée (RU en mm) : 34*					
Pluie efficace depuis le prélèvement (mm)	20	50	100	150	200
Azote nitrique potentiellement lixiviable sous 90 cm (kg NO <sub>3</sub> / ha)	non significatif	non significatif	non significatif	5 à 10	10 à 15

\* RU atteinte ou dépassée sur la profondeur analysée au moment du prélèvement  
 Valeurs indicatives calculées à partir des mesures d'azote nitrique et d'humidité et de données sol issues de références internes ; calcul selon l'abaque COMIFER (juin 2012)

**SCEA SOMILU**

THIBORD FERME DE MILLY

**89190 FOISSY/VANNE**

# ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ANALYSE RÉALISÉE POUR :		ORGANISME RELAIS - OPÉRATION	
SCEA SOMILU THIBORD FERME DE MILLY 89190 FOISSY/VANNE		SA SOUFFLET AGRICULTURE BP12 QUAI DU GAL SARRAIL 10402 NOGENT SUR SEINE CEDEX	
PARCELLE : trou aux renard		N° AFFAIRE :	
N° D'ÉCHANTILLON : 26268332 CODE POSTAL : 89190		OPÉRATION SPÉCIFIQUE :	
SURFACE : 34.71 COMMUNE : FOISSY SUR VANNE		TECHNICIEN : Ludovic VELUT	
PRÉLEVEUR : Olivier BRUGGEMAN	LONGITUDE :	Echantillon prélevé le :	11/01/2022
TYPE PRÉLÈVEMENT :	LATITUDE :	Echantillon reçu le :	17/01/2022
PROFONDEUR DE PRÉLÈVEMENT :	N° COMMANDE : NR	Rapport expédié le :	21/01/2022

Analyse réalisée par AUREA agréé par le Ministère de l'Agriculture.

Interprétation réalisée selon le référentiel GREN "Bourgogne Franche Comte".

## 1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

**AVERTISSEMENT**  
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH <sub>4</sub>		Azote nitrique N NO <sub>3</sub>		Total Azote minéral mesuré N NH <sub>4</sub> + NO <sub>3</sub>	Total Azote minéral disponible
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha
HORIZON 1 0/30 cm	26268332	27	1.3	4.1	3.8	11.9	5.2	16
HORIZON 2 30/60 cm	26417625	21	0.6	1.9	3.0	10.3	3.5	10
HORIZON 3								
<b>TOTAL</b>			1.9	6.0	6.8	22.1	8.7	26

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.

H1 : 3111 t/ha (30 cm, densité = 1,22, 15 % cailloux) H2 : 3417 t/ha (30 cm, densité = 1,34, 15 % cailloux)

Le reliquat azoté accessible est de 26 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol.

La profondeur prise en compte est 60 cm pour le N-NO<sub>3</sub> et 30 cm pour N-NH<sub>4</sub>

## 2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Interprétation réalisée selon le référentiel GREN "Bourgogne Franche Comte".

Besoins	Bilan additif.
Besoins de la culture (Pf)	175
Azote non utilisable (Rf)	20
<b>Total besoins</b>	<b>195</b>

Fournitures	
Minéralisation de l'humus du sol (Mh)	10
Effet précédent (Mr)	-20
Effet résiduel des retournements de prairies (Mhp)	0
Effet CIPAN (MrCi)	0
Apport par l'eau d'irrigation (Nirr)	0
Azote déjà absorbé par la culture (Pi)	10
Azote minéral disponible (Ri)	26
<b>Total fournitures</b>	<b>26</b>

<b>Dose conseillée globale (Minéral (X) + Organique (Xa))</b>	<b>169</b>
Azote du produit organique restant à minéraliser (Xa)	0
<b>Dose conseillée minérale (X)</b>	<b>169</b>

## CONSEIL D'APPORT

	Fractionnement
Premier apport	
Deuxième apport	
Troisième apport	
Quatrième apport	
<b>Total conseillé</b>	

Agriculteur : SCEA SOMILU

PARCELLE

trou aux renard

## 3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : 26268332

<b>Sol</b> <b>Type de sol :</b> Argilo-calcaire superficiels (161) <b>% MO :</b> <b>% cailloux :</b> 10 à 20% <b>Profondeur :</b> 60 cm	<b>Système de culture</b> contexte pédoclimatique <b>Culture prévue ou en place</b> <b>Type :</b> ESCOURGEON <b>Variété :</b> HIRONDELLA <b>Objectif de rendement :</b> 70 Qx /ha <b>Stade :</b> 3 feuilles <b>Pesée colza :</b> <b>Date de plantation :</b> <b>Date défanage :</b>	<b>Irrigation</b> <b>Culture irriguée :</b> <b>Hauteur d'eau :</b> <b>Teneur en NO<sub>3</sub> (mg/l) :</b>	<b>Apport organique réalisé ou prévu (premier)</b> <b>Type :</b> Aucun apport <b>Quantité :</b> <b>Date d'apport :</b> <b>Teneur N total (kg/t) :</b> <b>Teneur N orga (kg/t) :</b>	<b>Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)</b> <b>Type :</b> <b>Quantité :</b> <b>Date d'apport :</b> <b>Teneur N total (kg/t) :</b> <b>Teneur N orga (kg/t) :</b>	<b>Historique cultural</b> <b>Devenir des résidus :</b> toujours enfouis <b>Fréquence organique :</b> <b>Type apports organiques :</b>	<b>Précédent</b> <b>Précédent :</b> BLE <b>Rdt précédent :</b> 70 Qx/ha <b>Résidus précédent :</b> Enfouis <b>Fumure N précédente :</b> 190 Kg N/ha	<b>Cipan</b> <b>Type :</b> Aucun CIPAN <b>Date destruction :</b> <b>Dév. végétal :</b>	<b>Ancienne prairie</b> <b>Type :</b> <b>Age :</b> <b>Date de retournement :</b> <b>Mode d'exploitation :</b>
--	--	--	--	--	---	---	---	---

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

## 4. COMMENTAIRES

Besoin de la culture : 175 kg N / ha pour un objectif de rendement de 70 q / ha avec la variété HIRONDELLA (coefficient de besoin b = 2,5 kg N / q).

**Azote nitrique potentiellement lixiviable sous 90 cm (NITRAVAL)**

Cette estimation de lixiviation ne permet pas de justifier une augmentation de la dose d'azote (poste non pris en compte dans les méthodes de calcul des référentiels GREN). Pour cela, ayez recours à un OAD en cours de végétation.

Réserve Utile en eau sur la profondeur analysée (RU en mm) : 34*					
Pluie efficace depuis le prélèvement (mm)	20	50	100	150	200
Azote nitrique potentiellement lixiviable sous 90 cm (kg NO <sub>3</sub> / ha)	non significatif	non significatif	non significatif	5 à 10	5 à 10

\* RU atteinte ou dépassée sur la profondeur analysée au moment du prélèvement  
Valeurs indicatives calculées à partir des mesures d'azote nitrique et d'humidité et de données sol issues de références internes ; calcul selon l'abaque COMIFER (juin 2012)

**SCEA SOMILU**

THIBORD FERME DE MILLY

**89190 FOISSY/VANNE**

# ANNEXE V



## EXEMPLE DE FICHE CONSEIL DE FERTILISATION



Produit d'épandage : Digestat brut BD Methane

Campagne du 01/ 01/ 2021 au 31/ 12/ 2021

Périmètre d'épandage : PE BD Methane

Unité de production : BD Methane

Période : Globale

Parcelle	Totale (ha)	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épardable (ha)	Surface epandue (ha)	Quantité epandue (m³)	Dose (m³/ha)	Qté azote épardue (kg)	Cult ure précédente	Cult ure bénéficia	Int er Cult ure	Date	Libellé du lot	Origine du produit épardé	Points de suivi	Comm.
Ilot 09 - DIERREY-SAINTE-PIERRE	32,14	32,14	32,14	32,14	1320,00	41,07	5876,64	Blé tendre d'hiver	Betterave sucrière	CIPAN	24/02/2021	Lot épandage 2021	Sortie d'unité de production du produit	Point de suivi DX îlot 09	
Ilot 10 - DIERREY-SAINTE-PIERRE	10,79	10,79	10,79	10,79	440,00	40,78	1958,88	Orge de printemps	Chanvre	CIPAN	25/02/2021	Lot épandage 2021	Sortie d'unité de production du produit	Point de suivi DX îlot 10	
Pivis 42 Est - DIERREY-SAINTE-PIERRE	42,01	42,01	42,01	19,59	980,20	50,04	4363,85	Maïs ensilage	Chanvre	CIPAN	31/03/2021	Lot épandage 2021	Sortie d'unité de production du produit	Point de suivi DX îlot 03	
Pivis 42 Ouest - DIERREY-SAINTE-PIERRE	42,01	42,01	42,01	22,38	1120,80	50,08	4989,80	Blé tendre d'hiver	Sorgho	CIPAN	31/03/2021	Lot épandage 2021	Sortie d'unité de production du produit	Point de suivi DX îlot 03	
Pivis 58 - DIERREY-SAINTE-PIERRE	57,73	57,73	57,73	40,00	1600,00	40,00	7123,20	Seigle d'hiver	Maïs ensilage		10/06/2021	Lot épandage 2021	Sortie d'unité de production du produit	Point de suivi DX îlot 03, Point de suivi DX îlot 04	
Pivis 58 - DIERREY-SAINTE-PIERRE	57,73	57,73	57,73	17,73	720,00	40,61	3205,44	Seigle d'hiver	Luzerne		10/06/2021	Lot épandage 2021	Sortie d'unité de production du produit	Point de suivi DX îlot 03, Point de suivi DX îlot 04	
<b>Totaux</b>				<b>142,63</b>	<b>6181,00</b>										
<b>Moyennes :</b>						<b>43,76</b>									

Périmètre d'épandage : PE BD Methane

Unité de production : BD Methane

Campagne du 01/01/2021 au 31/12/2021

Période : Globale

Produit d'épandage : Digestat brut BD Methane

Valable en date du 01/03/2022

SAS DEBREUVE

1 Grande rue

10190 DIERREY-SAINT-PIERRE

Suite aux épandages d'effluents réalisés sur votre parcelle, veuillez trouver ci-joint la fiche récapitulative d'épandage précisant les apports en éléments fertilisants pour la dose d'épandage pratiquée. Ces apports sont à reporter dans le cahier d'épandage de votre exploitation.

Les éléments fertilisants apportés sont à intégrer dans le calcul de la fertilisation complémentaire. La totalité de l'azote sera minéralisée au cours des deux années suivantes. L'effluent étant un produit organique, la vitesse de minéralisation varie selon la température, l'humidité et l'activité du sol.

## Analyses du/ des lot(s) épandu(s) - Valeur Agronomique

Lot : # Lot épandage 2021 - 01/01/2021 - 31/12/2021 (ID : 302)

Prélèvement	Labo.	Matière		Azote Kjeldahl	Mat. Org.	P2O5	CaO	MgO	K2O	
		Sèche %	pH							
11/01/2021	Aquanalyse Laboratoire	4,6	8,00	2,63	5,7	1,1			4,6	
22/02/2021	AUREA Ardon	2,3	8,50	1,30	3,2	0,4	0,9	0,1	4,8	
<b>Moyennes (calculées automatiquement)</b>		<b>3,45</b>			<b>4,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,75</b>	<b>0,90</b>	<b>0,10</b>	<b>4,68</b>

## Interprétation des apports agronomiques

ID Lot	Parcelle	Culture avant épandage	Culture épandue	Date épandage	Surf. épan ha	Qté épan m <sup>3</sup>	Dose m <sup>3</sup> /h	Mat. org. total humu kg/ha	Azote Kjeld total dispo kg/ha	P2O5 total dispo kg/ha	CaO dispo kg/ha	MgO dispo kg/ha	K2O dispo kg/ha
302	La Galette	Orge de printemps	Chanvre	25/02/2021	10,79	440,00	40,8		182 163	30 29	37	4	191
302	Pivis 42	Blé tendre d'hiver	Sorgho	31/03/2021	22,38	1120,8	50,1		223 201	37 35	45	5	234
302	Pivis 42	Mais ensilage	Chanvre	31/03/2021	19,59	980,20	50,0		223 200	37 35	45	5	234
302	Pivis 58	Seigle d'hiver	Luzerne	10/06/2021	17,73	720,00	40,6		181 108	30 29	37	4	190
302	Pivis 58	Seigle d'hiver	Mais ensilage	10/06/2021	40,00	1600,0	40,0		178 160	30 28	36	4	187
302	Vaumot	Blé tendre d'hiver	Betterave sucrière	24/02/2021	32,14	1320,0	41,1		183 165	31 29	37	4	192
<b>Coefficients moyens de minéralisation</b>								<b>5%</b>	<b>85%</b>	<b>95%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



Périmètre d'épandage : PE BD Methane

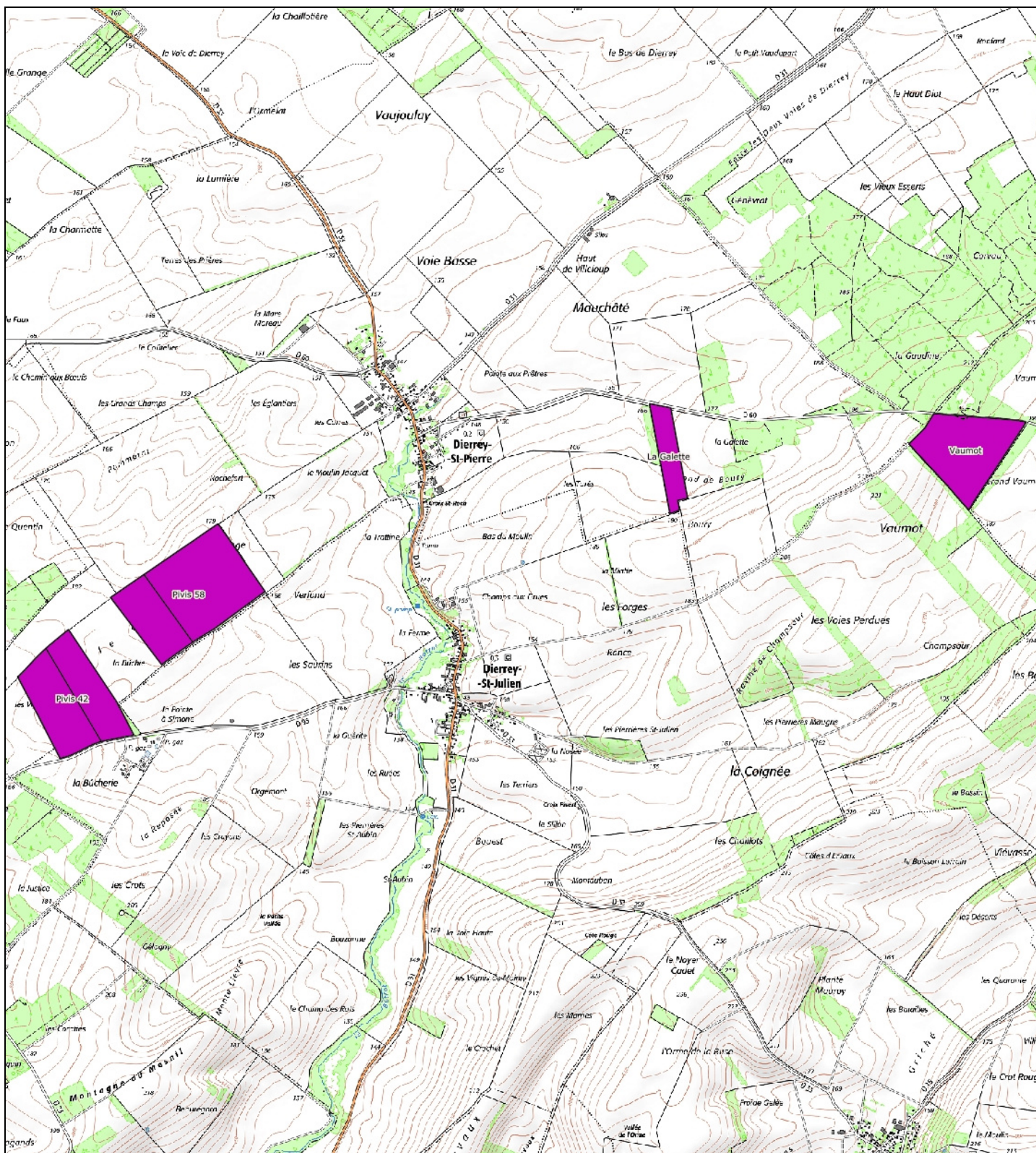
Unité de production : BD Methane

Campagne du 01/ 01/ 2021 au 31/ 12/ 2021

Produit d'épandage : Digestat brut BD Methane

Exploitation : SAS DEBREUVE

- Parcelles de périmètre
- Parcelles d'épandage (réalisées)
- Parcelles d'aptitude
  - Inconnue
  - Sans contrainte
  - Sous contrainte
  - Interdit





# ANNEXE VI

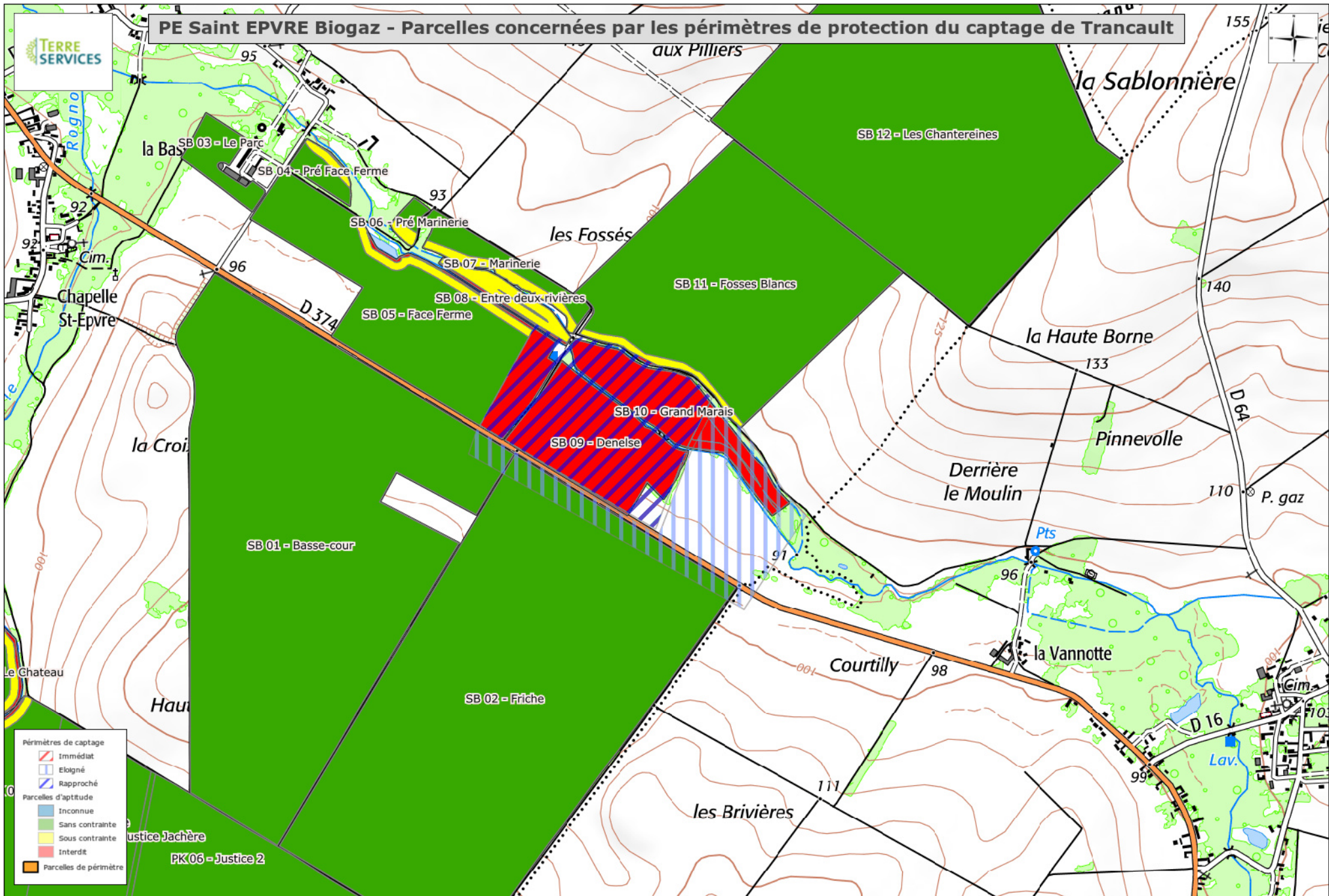


## CARTE DES PÉRIMÈTRES DE CAPTAGE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET DES PARCELLES CONCERNÉES

### ARRETES PREFECTORAUX DE CAPTAGE CONCERNÉES



**PE Saint EPVRE Biogaz - Parcelles concernées par les périmètres de protection du captage de Trancault**





Agence Régionale de Santé  
Champagne Ardenne  
Délégation territoriale de l'Aube  
Service Santé -environnement

SIAEP de la vallée de l'Orvin

Arrêté préfectoral n° 2013154-0049 portant :

- autorisation sanitaire de distribuer l'eau,
- déclaration d'utilité publique de dérivation des eaux souterraines et de l'instauration des périmètres de protection autour d'un captage situé sur la commune de Trancault .
- autorisation de prélèvement des eaux souterraines.

**LE PREFET DE L'AUBE**  
**Chevalier de la légion d'honneur**  
**Chevalier de l'ordre national du mérite,**

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.1321-1 à L.1321-10, et R 1321-1 à R.1321-61 ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 214-1, L. 215-13 et R. 214-1 à R.214-5;

VU le code minier et notamment l'article 131 ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L.11-1 à L.11-9, L.13-2 à L. 13-12, L. 13-13 à L.13-20, R.11-10 à R.11-18,;

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L 126-1;

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier l'article R 3232-1 à R. 3232-1-4;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n°2010-338 du 31 mars 2010 relatif aux relations entre le représentant de l'Etat dans le département, la zone de défense et dans la région et l'agence régionale de santé pour l'application des articles L.1435-1, L.1435-2 et L.1435-7 du code de la santé publique ;

Vu le protocole départemental en date du 14 juillet 2010 relatif aux relations entre le préfet du département de l'Aube et le directeur général de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;

VU l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de demande d'autorisation mentionnée aux articles R.1321-6 à R.1321 du code de la santé publique ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Seine Normandie approuvé par le préfet coordonnateur de bassin, préfet de la région Ile de France, le 29 octobre 2009 ;

VU le règlement sanitaire départemental ;

VU l'arrêté préfectoral n° 09-1995 du 26 juin 2009 relatif au 4ème programme d'actions contre les pollutions par les nitrates agricoles, amendé par arrêté ministériel du 19/12/11 ;

VU la délibération du SIAEP de la Vallée de l'Orvin en date du 06/11/06 sollicitant la déclaration d'utilité publique pour l'établissement des périmètres de protection du captage situé sur la commune de la Trancault, au lieu dit «Près du moulin de Trancault» ;

VU le rapport de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, relatif à l'instauration des périmètres de protection en date du 30/12/05;

VU l'arrêté préfectoral n°2012319-0003 du 14/11/12 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique ;

VU les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 02/01/13 au 01/02/13 ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 25/02/13;

VU l'avis favorable émis par le conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (Coderst) en date du 15/05/13;

CONSIDERANT que la qualité des eaux souterraines doit être sauvegardée et que la préservation de l'ouvrage de pompage d'eaux destinées à la consommation humaine est impérative ;

CONSIDERANT les risques liés aux activités exercées dans la zone d'alimentation des captages et la fragilité de la ressource ;

SUR proposition de Mme. la Secrétaire générale de la Préfecture :

## ARRETE

### Chapitre I - Déclaration d'utilité publique

#### **Article 1 - Déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux**

Le présent arrêté de déclaration d'utilité publique concerne le puits n° 2964 X 0003 exploité par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de la vallée de l'Orvin. Cet ouvrage est situé sur la commune de la Trancault (parcelle cadastrée ZP n° 34- lieu dit «Près du moulin de Trancault»).

Il vaut autorisation de prélèvement en application de l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

#### **Article 2 : Bénéficiaire et objet**

Sont déclarés d'utilité publique, au bénéfice du SIAEP de la Vallée de l'Orvin :

- les travaux réalisés en vue de la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine, à partir du puits sis sur la commune de Trancault, au lieu dit «Près du moulin de Trancault»;
- la création de périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour du captage ainsi que l'institution des servitudes associées pour assurer la protection de l'ouvrage et de la qualité de l'eau.

#### **Article 3 - Caractéristiques du point de prélèvement**

Le point de prélèvement d'eaux souterraines, déclaré d'utilité publique, est repéré sur la commune de Trancault par :

Code BSS	2964 X 0003
Coordonnées en Lambert II	X= 69046 Y= 2374970 Z= 95
coordonnées cadastrales	ZP n°34

#### **Article 4 - Limitation de la quantité d'eau prélevée**

Le prélèvement autorisé pour la commune ne pourra excéder:

- 25 m<sup>3</sup>/h
- 350 m<sup>3</sup> en prélèvement de pointe journalier
- 125 000 m<sup>3</sup> en prélèvement annuel



## Chapitre II: Autorisation sanitaire de distribuer de l'eau

### **Article 5 - Autorisation**

M. le président du SIAEP de la Vallée de l'Orvin est autorisé à exploiter, pour l'utilisation de l'eau prélevée en vue de la consommation humaine, le forage cité à l'article 1.

### **Article 6 - Traitement**

Avant distribution, les eaux subiront un traitement de simple désinfection. Tout autre procédé de traitement sera soumis à autorisation. En cas de dégradation persistante de la qualité de l'eau, un traitement des nitrates et/ou pesticides pourra être imposé.

### **Article 7 - Qualité des eaux**

Les eaux distribuées doivent répondre aux conditions exigées par le code de la santé publique. Le bénéficiaire est tenu de :

- Surveiller la qualité de l'eau distribuée, notamment au point de pompage,
- Se soumettre au contrôle sanitaire,
- Prendre toutes mesures correctives nécessaires en vue d'assurer la qualité de l'eau et en informer les consommateurs en cas de risque sanitaire,
- N'employer que des produits et procédés de traitement de l'eau, de nettoyage et de désinfection des installations qui ne sont pas susceptibles d'altérer la qualité de l'eau distribuée,
- Respecter les règles de conception et d'hygiène applicables aux installations de production et de distribution,
- Se soumettre aux règles de restriction ou d'interruption, en cas de risque sanitaire, et assurer l'information et les conseils aux consommateurs dans des délais proportionnés au risque sanitaire.

## Chapitre III – Définition des périmètres de protection et prescriptions

### **Article 8 - Périmètres de protection**

En application de l'article L 1321-2 du code de la santé publique, deux périmètres de protection sont instaurés autour des deux forages :

- un périmètre de protection immédiate dont les références cadastrales et limites figurent sur l'état parcellaire et le plan annexés (commune concernée : Trancault),
- un périmètre de protection rapprochée dont les références cadastrales et limites figurent sur l'état parcellaire et le plan annexés (commune concernée : Trancault),
- un périmètre de protection éloignée dont les références cadastrales et limites figurent sur l'état parcellaire et le plan annexés (commune concernée : Trancault),

### **Article 9 - Servitudes et mesures de protection**

#### **9.1 - Périmètre de protection immédiate :**

Le SIAEP de la Vallée de l'Orvin est propriétaire de la parcelle ZP n°34 constituant le périmètre de protection immédiate.

Ce périmètre devra, dans sa configuration actuelle, rester clôturé et fermé à clé, afin d'en interdire l'accès à toute personne non autorisée.

A l'intérieur, seront interdits tous dépôts, installations, constructions ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien du point d'eau.

L'entretien à l'intérieur de ce périmètre est fait uniquement avec des procédés mécaniques sans aucun apport de produit phytosanitaire, chimique, toxique ou dangereux.

## **9.2 - Périmètre de protection rapprochée :**

### **9.2-1 Parcellaire :**

Il comprend les parcelles mentionnées à l'état parcellaire et au plan annexés au présent arrêté.

### **9.2.-2 Prescriptions :**

#### ➤ **Périmètre de protection rapprochée:**

#### ○ **Activités interdites :**

##### *Travaux souterrains :*

- la création de forages ou de puits dans la craie, sauf pour l'alimentation en eau potable de la collectivité
- les puits filtrants pour évacuation d'eaux usées,
- l'ouverture et l'exploitation de carrières ou gravières,
- le remblaiement d'excavations avec des déchets, même réputés inertes,

##### *Stockages et dépôts :*

- les déchèteries, dépôts d'ordures ménagères ou déchets industriels, utilisation des décharges existantes ou tous dépôts de produits susceptibles d'altérer la qualité de l'eau,
- le stockage de produits liquide et polluants de taille industrielle,
- le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail,
- le stockage de fertilisants organiques (purins, lisiers, fumiers, fientes, compost, vinasses, marc de raisin, boues de station d'épuration...) et/ou chimiques,
- le stockage de produits destinés à la lutte contre les ennemis de la culture.
- la réalisation de mares ou d'étangs,

##### *Canalisations :*

- les ouvrages de transport d'hydrocarbures ou de produits chimiques liquides de taille industrielle.

##### *Activités agricoles :*

- l'épandage de fumier et engrais organiques, hormis ceux dont le rapport C/N>8 et ayant subi une hygiénisation ou un compostage normalisé.
- l'épandage ou l'infiltration de lisier, eaux usées d'origine ménagère ou industrielle et matière de vidange.

##### *Constructions :*

- l'établissement de toute construction.

##### *Voiries :*

- l'épandage de produits phytosanitaires dans les fossés situés le long du périmètre.

#### ○ **Activités réglementées :**

##### *Travaux souterrains :*

- les excavations, quelles qu'en soient la nature et l'importance et diminuant la protection naturelle du réservoir géologique, seront soumises à l'avis de l'administration,
- le remblaiement d'excavations, faisant l'objet d'un projet particulier, pourra être soumis à l'avis de l'administration,

##### *Canalisations :*

- les ouvrages de transport des eaux usées brutes et épurées feront l'objet d'un avis de l'autorité sanitaire,

*Activités agricoles :*

- le pacage des animaux est autorisé sous réserve de ne pas générer de formation de lisier avec écoulement de jus. En cas contraire, l'autorité sanitaire sera consultée et pourra demander une expertise afin de prendre des dispositions particulières,
- l'installation d'abreuvoir devra respecter une distance de 150 m par rapport au captage syndical. En cas de formation de lisier, l'autorité sanitaire pourra demander sa suppression.

*Camping :*

- Les projets de camping et caravaning seront soumis à l'avis l'administration, qui sollicitera en tant que besoin, l'avis d'un hydrogéologue agréé, en ce qui concerne l'implantation et l'assainissement des effluents domestiques.

*Voiries :*

- les chemins qui traversent le périmètre de protection seront régulièrement entretenus pour éviter la formation d'ornières,
- les fossés bordant les chemins seront maintenus enherbés et entretenus sans dépôts. Leur curage devra permettre la conservation de la couche argileuse ou limoneuse qui aura un rôle de décantation et de filtration des eaux de pluie.

➤ **Périmètre de protection éloignée :**

- Toute activité soumise à un accord de l'administration pourra, en tant que besoin, faire l'objet d'un avis d'un l'hydrogéologue agréé.

**Article 10 - Mise en conformité avec les prescriptions de l'arrêté**

Pour les activités, dépôts et installations existant à la date de publication du présent arrêté, sur les terrains compris dans les périmètres de protection prévus à l'article 8, il devra être satisfait aux obligations résultant de l'institution des dits périmètres :

- sans aucun délai en ce qui concerne le périmètre de protection immédiate,
- dans le délai de deux ans maximum pour le périmètre de protection rapprochée.

**Article 11- Régime des indemnités**

Le SIAEP de la vallée de l'Orvin devra indemniser les usagers de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.

Par ailleurs, les propriétaires et ayant-droit des terrains inclus dans les périmètres de protection pourront être indemnisés des dommages prouvés directs qu'ils auront pu subir du fait des servitudes dommageables instituées dans les dits périmètres.

**Chapitre IV - Dispositions générales****Article 12 – Modification de la déclaration d'utilité publique**

Toutes modifications des caractéristiques définies dans la présente autorisation devront faire l'objet d'un arrêté préfectoral, après enquête publique.

En cas d'abandon des captages, un arrêté préfectoral devra être pris pour annuler la déclaration d'utilité publique.

**Article 13 - Informations des tiers - Publicité**

1°) Le présent arrêté sera, conformément au code de la santé publique (art R1321-13-1) :

- notifié, sans délai, par les soins du président, à chacun des propriétaires des terrains inclus dans les périmètres de protection par courrier recommandé avec accusé de réception ;
- inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aube ;
- affiché en mairie de Trancault, pendant une durée minimale de deux mois. La mention de cet affichage est insérée en caractères apparents, par les soins du Préfet et aux frais du bénéficiaire, dans deux journaux locaux.

- un exemplaire du présent arrêté est déposé en mairie de Trancault, pour y être consulté.

2°) En application de l'article L126-1 du Code de l'Urbanisme :

- les servitudes du présent arrêté seront à annexer, dans un délai de trois mois, dans le plan local d'urbanisme de la commune de Trancault.

Le procès verbal de l'accomplissement des formalités d'affichage est dressé par les soins de M. le président du siaep de la Vallée de l'Orvin. Le maître d'ouvrage transmet à l'agence régionale de santé, dans **un délai de 6 mois** après la date de la signature du présent arrêté, une note sur l'accomplissement des formalités concernant la notification aux propriétaires des parcelles concernées par les périmètres de protection rapprochée, l'insertion de l'arrêté dans les documents d'urbanisme.

#### **Article 14 – Sanctions applicables en cas de non-respect de la protection des ouvrages**

En application de l'article L.1324-3 du code de la santé publique, le fait de ne pas se conformer aux dispositions des actes portant déclaration d'utilité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende.

En application de l'article L.1324-4 du code de la santé publique, le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou conduire des eaux d'alimentation, de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité dans l'eau de source, des fontaines, des puits, des citernes, des conduites, des réservoirs d'eau servant à l'alimentation publique est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende.

#### **Article 15 - Voie et délai de recours**

Le présent arrêté peut être faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Chalons en Champagne, (25 rue du Lycée, 51000, Chalons en Champagne) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

A l'intérieur de ce délai, un recours gracieux ou hiérarchique peut être introduit. Le silence gardé plus de deux mois par l'administration suite à un recours gracieux ou hiérarchique constitue une décision implicite de rejet.

#### **Article 16 - Exécution**

Mme. la secrétaire générale de la préfecture de l'Aube, la déléguée territoriale départementale de l'Aube de l'agence régionale de santé Champagne Ardenne, le directeur départemental des territoires, M. le président du siaep de la vallée de l'Orvin, M. le maire de Trancault, la gendarmerie de Marcilly le Hayer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aube.

Une copie du présent arrêté sera adressée, à titre d'information:

- au directeur de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne
- au directeur du bureau de recherches géologiques et minières,
- à la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations,
- au sous préfet de Nogent sur Seine,
- au président du conseil général de l'Aube,
- au président de la chambre d'agriculture de l'Aube,
- au coordonnateur départemental des hydrogéologues agréés.

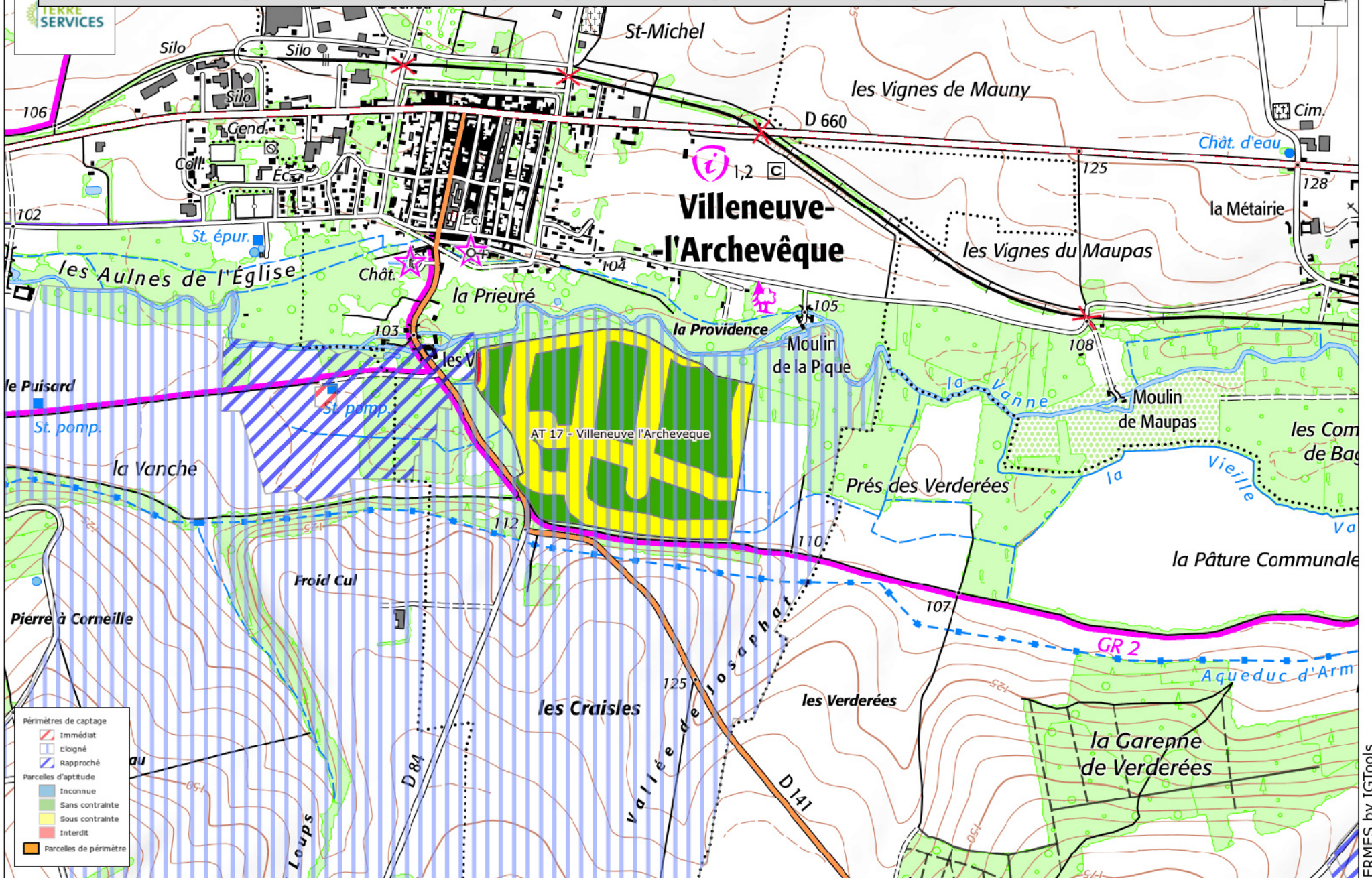
à Troyes, le

03 JUIN 2013

**Pour le Préfet**  
La Secrétaire Générale

  
Pascale SILBERMANN

PE Saint EPVRE Biogaz - Parcelle concernée par les périmètres de protection du captage de Molinons/Villeneuve l'archevêque





94/00525

PREFECTURE DE L'YONNE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE  
LA FORET**

**SERVICE EQUIPEMENTS PUBLICS RURAUX**

3, Rue Jehan Pinard  
B.P 139  
89011 AUXERRE CEDEX  
Tél : 86.72.55.73  
Télécopie : 86.72.55.01

S.I.A.E.P. de SENS NORD-EST et  
Commune de VILLENEUVE  
L'ARCHEVEQUE

**ARRETE PREFECTORAL**

- déclarant d'utilité publique l'établissement de périmètres de protection autour du captage de la "Vanche", situé à MOLINONS,
- autorisant la dérivation des eaux souterraines,
- autorisant la mise en place de servitudes à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée.

**LE PREFET**  
**du Département de l'YONNE,**  
**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

VU le Code de l'Expropriation ;

VU le Code Rural et notamment l'article 113 sur la dérivation des eaux d'un cours d'eau non domaniaal, d'une source ou d'eaux souterraines ;

VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.20 et L20-1

VU la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution ;

VU le décret n° 67-1093 du 15 décembre 1967 portant règlement d'administration publique pris pour l'application de l'article L.20 du Code de la Santé Publique ;

VU la circulaire interministérielle du 24 juillet 1990 relative aux périmètres de protection des points de prélèvements d'eau destinés à l'alimentation des collectivités humaines, abrogeant la circulaire du 10 décembre 1968 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 mai 1993 portant ouverture d'enquêtes conjointes :

- préalable à la déclaration d'utilité publique de l'établissement de périmètres de protection autour du captage de la « Vanche », situé à MOLINONS ;
- hydraulique, en vue d'autoriser la dérivation des eaux souterraines ;
- parcellaire, en vue de la mise en place de servitudes à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée.

VU les dossiers d'enquêtes d'utilité publique et hydraulique et les registres y afférents ;

VU les pièces constatant qu'un avis d'ouverture d'enquêtes a été publié dans les journaux "L'YONNE REPUBLICAINE" et "TERRES DE BOURGOGNE" préalablement à l'ouverture des enquêtes et dans les huit premiers jours de celles-ci :

VU les pièces constatant que cet avis a été affiché dans les Communes de SENS, VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE et MOLINONS et que les dossiers d'enquêtes ont été déposés en Mairies de SENS, VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE et MOLINONS du 1er au 18 juin 1993 inclus ;

VU l'avis du Commissaire-Enquêteur sur l'utilité publique du projet en date du 15 juillet 1993 ;

VU le rapport du Service Hydraulique chargé de la Police des Eaux en date du 27 mai 1994 ;

VU le rapport de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt sur le résultat des enquêtes en date du 20 mai 1994 ;

Vu l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène en date du 16 septembre 1993 ;

VU le plan de situation, le plan parcellaire et l'état parcellaire ci-annexés ;

CONSIDERANT que toutes les formalités préalables à la déclaration d'utilité publique ont été régulièrement accomplies ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'YONNE :



ARRETE

Article 1er

Est déclaré d'utilité publique l'établissement de périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour du captage de la « Vanche », situé à MOLINONS.

Article 2

Le périmètre de protection immédiate comprendra la totalité des parcelles cadastrées B 584 et 586, conformément au tracé figurant sur le plan parcellaire ci-annexé ; dans la zone entièrement enclose, seules les activités liées au service des eaux seront autorisées.

Le périmètre de protection rapprochée sera défini par le tracé figurant sur le plan parcellaire ci-annexé.

A l'intérieur de ce périmètre seront interdits :

L'ouverture de toute excavation, puits puisards et forages, autres que ceux destinés à l'Alimentation en eau potable des collectivités ;

Le complément des excavations, des puits existants ne pourra se faire avec des matériaux autres que des roches naturelles à l'exclusion de tout autre matériau réputé polluant ou soluble dans l'eau ;

L'établissement de toute construction nouvelle, superficielle ou souterraine (hormis celles pour lesquelles un permis de construire a déjà été délivré ce jour).

Pour les constructions existantes, le Règlement Sanitaire Départemental devra être appliqué de la manière la plus stricte ;

- Le camping à moins de 200 m de distance du captage au Sud de la rivière ;

Le déversement dans ou sur le sol des eaux vannes, des eaux usées, des hydrocarbures et de tout produit liquide, solide ou soluble dans l'eau, susceptible d'altérer la qualité des eaux prélevées au captage ;

Le dépôt sur le sol d'ordures ménagères, d'immondices et de détritiques de toute nature, d'engrais et de déchets agricoles et notamment d'aucun produit fermentescible (marcs, pulpes, drêches) ;

Toute modification, même minime de la topographie sans l'avis préalable d'un géologue agréé ;

L'épandage et l'application des produits fertilisants et destinés à la lutte contre les ennemis des cultures seront tolérés, en quantité raisonnable, et dans l'attente de l'application des mesures européennes de gel de terre.

Le périmètre de protection éloignée aura son contour comme figuré sur le plan de situation joint c'est-à-dire qu'il intéressera le territoire des communes de VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE et de MOLINONS.

A l'intérieur de ce périmètre

la constitution de dépôts d'ordures ménagères et d'une façon générale de tous les établissements dangereux relevant de la Loi du 19 décembre 1917 et les installations classées relevant de la Loi n° 76-663 du 19 juillet 1976, ne pourront être autorisés sans l'Avis préalable d'un Géologue agréé du Département ;

le fonçage des puits et la pratique de toute excavation feront l'objet d'un Avis préalable d'un Géologue agréé et devront être déclarés auprès de l'autorité sanitaire (Art.10 du Règlement Sanitaire Départemental – Décret n° 73-219 du 23 février 1973) (J.O. du 02.03.1973) ;

leur remblaiement ne pourra se faire qu'au moyen de roches de terres naturelles, à l'exclusion de tout autre matériau réputé polluant ou soluble dans l'eau ;

les constructions et ouvrages divers soumis au permis de construire (Art. L. 421-1 et suivants, ainsi que R.111 -21 du Code de l'Urbanisme) et toute modification importante de la topographie devront faire l'objet de l'Avis préalable d'un Géologue agréé.

Ces établissements seront soumis au Règlement Sanitaire Départemental.

le rejet dans ou sur le sol des eaux usées et des eaux vannes, l'épandage des lisiers, boues des stations d'épuration, etc... ne pourront se faire sans autorisation préfectorale.

Ils feront l'objet au préalable d'une étude sur l'aptitude des sols avec Avis d'un Géologue agréé qui sera obligatoirement consulté (Circulaire du 10.06.1976 (J. O. NC du 21.08.1976) – Art. 91 et 159 du Règlement Sanitaire Départemental) ;

l'emploi des engrais chimiques ou naturels, ainsi que des produits destinés à la lutte contre les ennemis des cultures et de la vigne sera réglementé. ;

toute autre activité susceptible d'altérer le débit ou la qualité des eaux sera réglementée (Cf. Art.11, 47, 50, 92, 153, 157, 159 du Règlement Sanitaire départemental).

### Article 3

Le S.I.A.E.P. de SENS NORD-EST et la Commune de VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE sont autorisés à dériver par pompage une partie des eaux souterraines recueillies dans le captage de la "Vanche".

### Article 4

Le prélèvement d'eau par le S.I.A.E.P. de SENS NORD-EST et la Commune de VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE ne pourra excéder 50 m<sup>3</sup>/h sur chaque captage.

Le S.I.A.E.P. de SENS NORD-EST et la Commune de VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE devront laisser toutes autres collectivités dûment autorisées par arrêté préfectoral utiliser les ouvrages visés par le présent arrêté en vue de la dérivation à leur profit de tout ou partie des eaux surabondantes.

Ces dernières collectivités prendront à leur charge les frais d'installation de leurs propres ouvrages, sans préjudice de leur participation à l'amortissement des ouvrages empruntés ou aux dépenses de première installation, l'amortissement courra à compter de la date d'utilisation de l'ouvrage.

Au cas où la salubrité, l'alimentation publique, la satisfaction des besoins domestiques ou l'utilisation générale des eaux seraient compromises par ces travaux, les collectivités pourront être mises en demeure de restituer l'eau nécessaire à la sauvegarde des intérêts généraux dans les conditions qui seront fixées par le Ministre de l'Agriculture sur rapport du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'YONNE.

### Article 5

Les dispositions prévues pour que le prélèvement ne puisse dépasser le débit et le volume journalier autorisés ainsi que les appareils nécessaires devront être soumis par le S.I.A.E.P. de SENS NORD-EST et la Commune de VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE à l'agrément du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'YONNE.

### Article 6

Conformément aux engagements pris par le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE dans sa séance du 7 mars 1991 et par le Comité Syndical du S.I.A.E.P. de SENS NORD-EST dans sa séance du 22 mars 1991, les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux devront être indemnisés de tous les dommages qu'ils pourraient prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.

**Article 7**

Pour les activités, dépôts et installations existants à la date de publication du présent arrêté sur les terrains situés à l'intérieur des périmètres de protection décrits dans l'article 2 du présent arrêté, il devra être satisfait aux obligations relevant de l'institution des-dits périmètres dans un délai de DEUX ANS.

**Article 8**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'YONNE, le Sous-Préfet de l'arrondissement de SENS, le Président du S.I.A.E.P. de SENS NORD-EST, les Maires de SENS, VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE et MOLINONS, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera, en outre, l'objet d'une mention au Recueil des Actes Administratifs.

AUXERRE, le 13 JUIN 1994

**LE PREFET,**

Pour le Préfet,  
Secrétaire Général

**Charles AZERAD**

Pour ampliation,  
P/Le Chef de Bureau

Michel VANIN



# ANNEXE VII



## CARTE DES CLASSEMENTS ZNIEFF

### FICHES ZNIEFF II

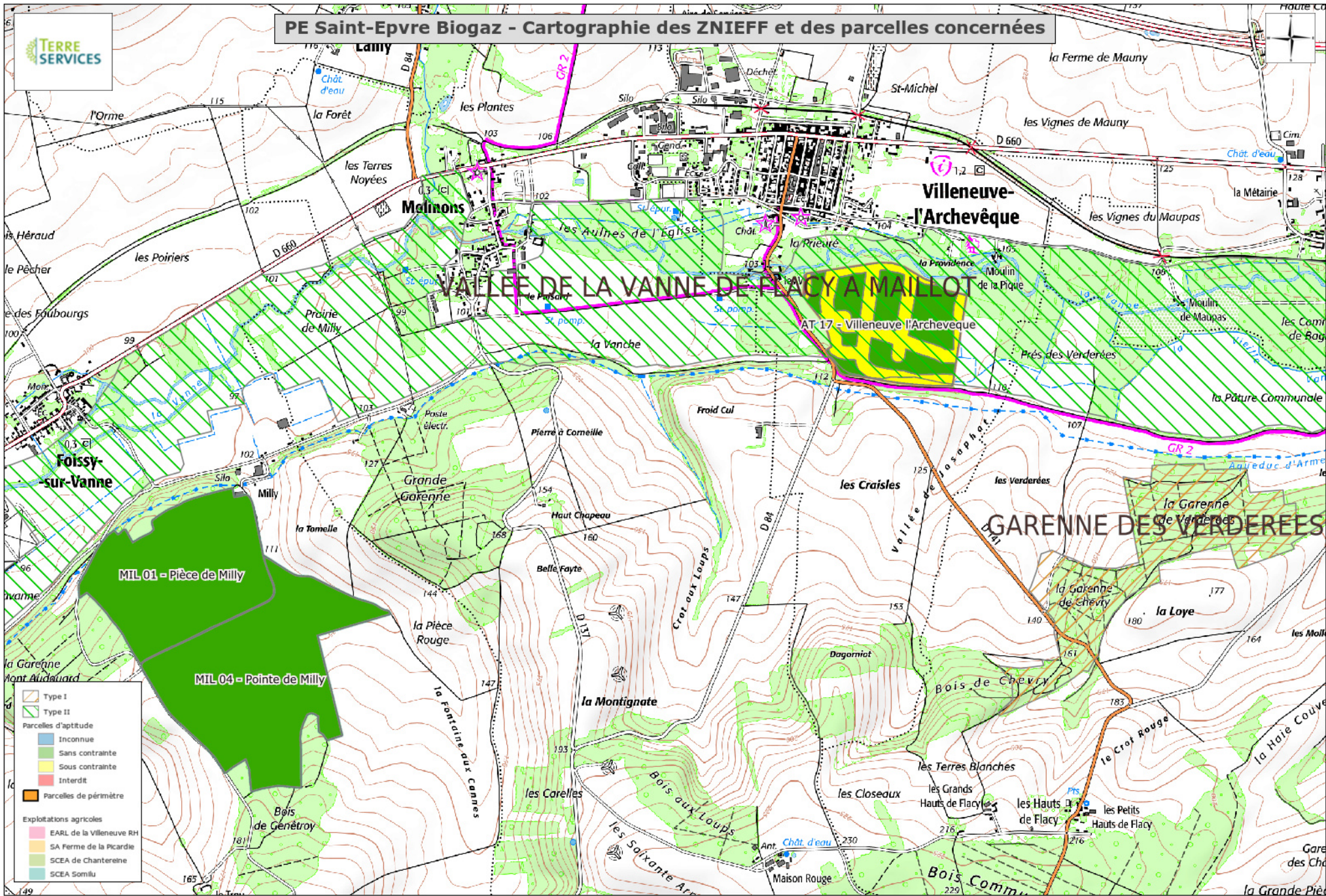
« VALLEE DE LA VANNE DE FLACY A MAILLOT »

« FORET DOMANIALE DE VAULUISANT – NORD »

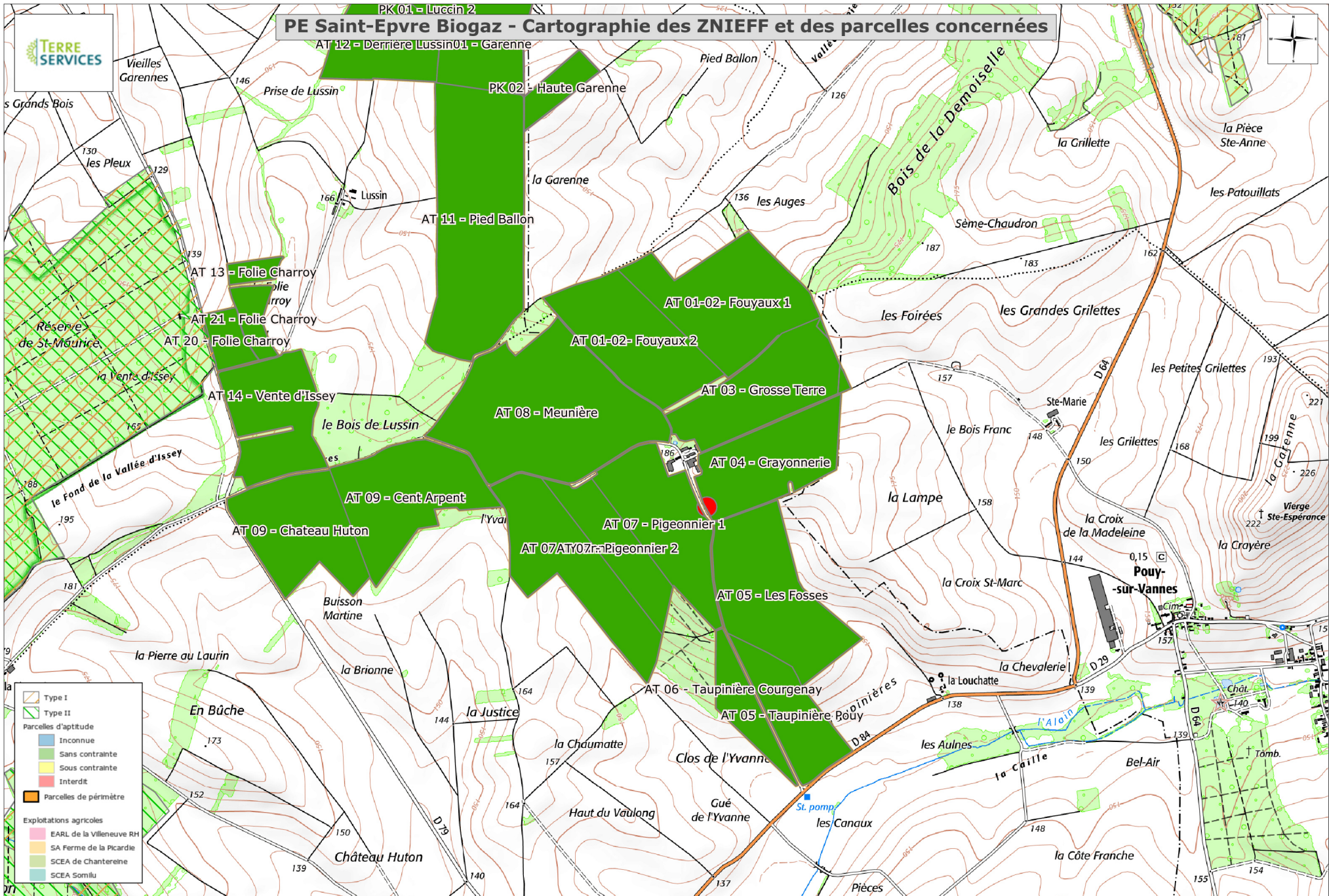
« FORET DOMANIALE DE VAULUISANT »



# PE Saint-Epvre Biogaz - Cartographie des ZNIEFF et des parcelles concernées

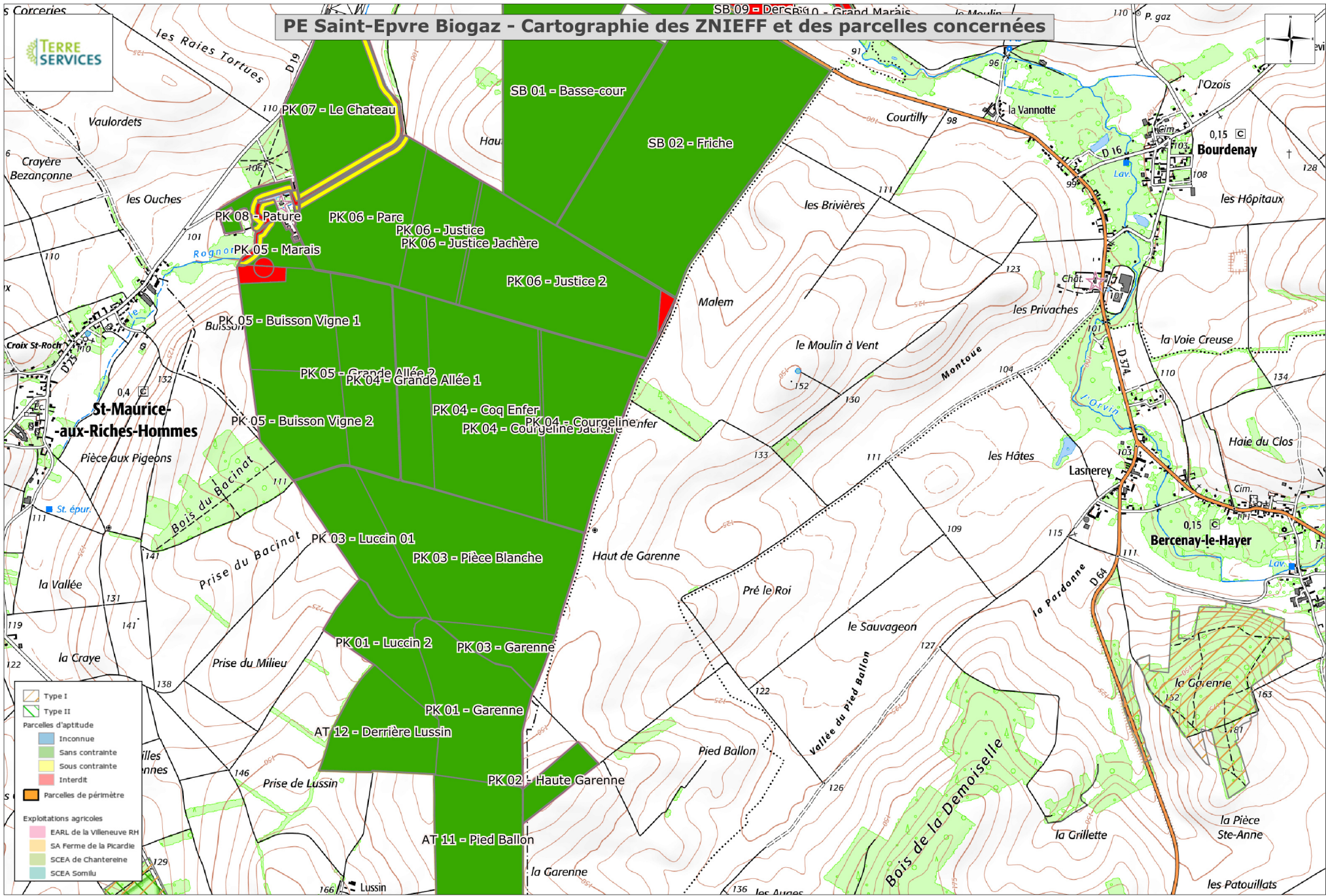


	Type I
	Type II
Parcelles d'aptitude	
	Inconnue
	Sans contrainte
	Sous contrainte
	Interdit
	Parcelles de périmètre
Exploitations agricoles	
	EARL de la Villeneuve RH
	SA Ferme de la Picardie
	SCEA de Chantereine
	SCEA Somlu

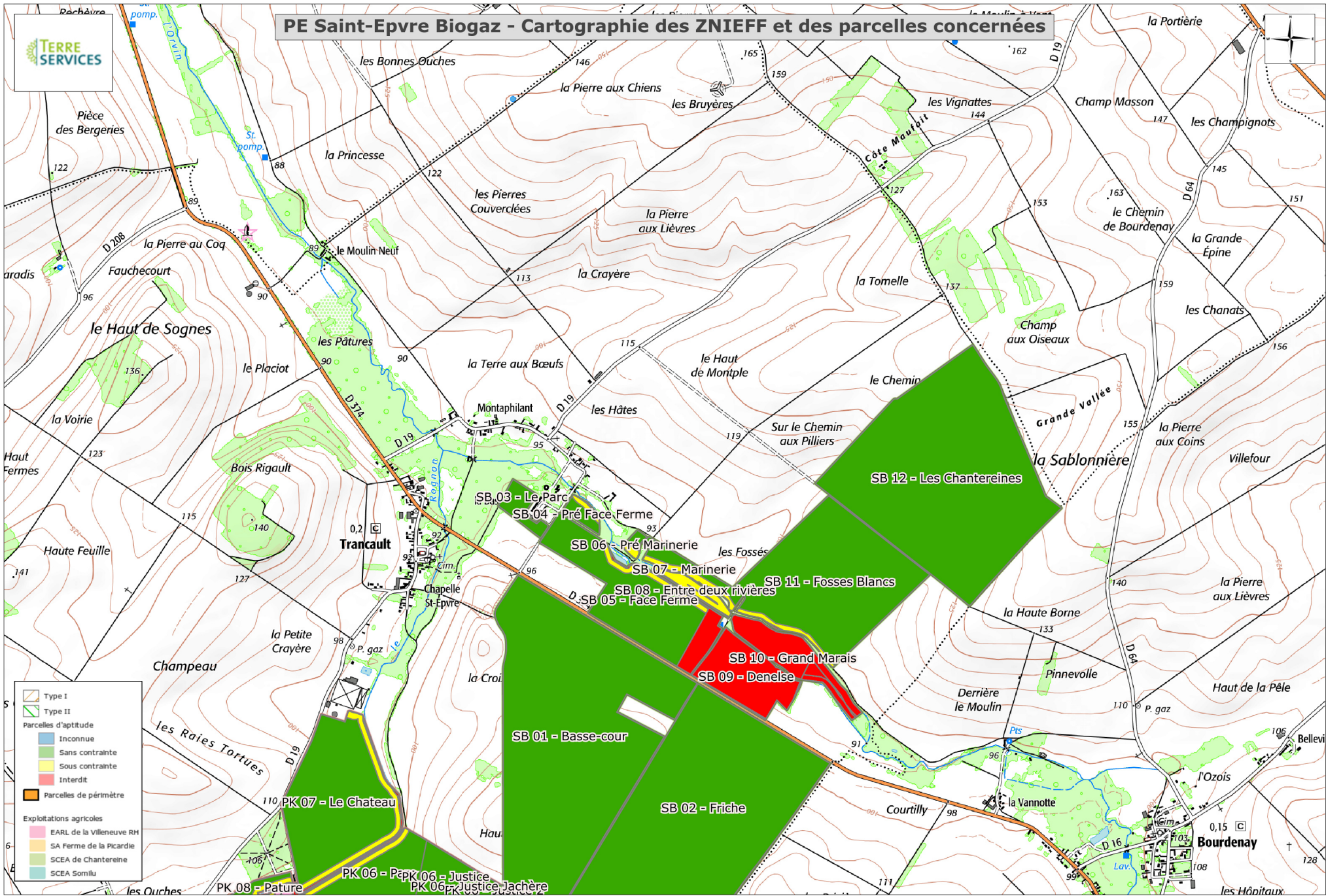




# PE Saint-Epvre Biogaz - Cartographie des ZNIEFF et des parcelles concernées



# PE Saint-Epvre Biogaz - Cartographie des ZNIEFF et des parcelles concernées





# VALLEE DE LA VANNE DE FLACY A MAILLOT (Identifiant national : 260008564)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 07103000)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : GAGEA - CHIFFAUT A., S.H.N.A. (BELLENFANT S., REVEILLON A.), - 260008564, VALLEE DE LA VANNE DE FLACY A MAILLOT. - INPN, SPN-MNHN Paris, 17P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260008564.pdf>

Région en charge de la zone : Bourgogne

Rédacteur(s) :GAGEA - CHIFFAUT A., S.H.N.A. (BELLENFANT S., REVEILLON A.)

Centroïde calculé : 688843°-2359629°

## Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 11/12/2014

Date actuelle d'avis CSRPN : 11/12/2014

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 22/11/2016

1. DESCRIPTION .....	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE .....	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE .....	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE .....	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS .....	5
6. HABITATS .....	6
7. ESPECES .....	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS .....	16
9. SOURCES .....	17

## 1. DESCRIPTION

### 1.1 Localisation administrative

- Département : Yonne
- Commune : Maillot (INSEE : 89236)
- Commune : Noé (INSEE : 89278)
- Commune : Villeneuve-l'Archevêque (INSEE : 89461)
- Commune : Vareilles (INSEE : 89429)
- Commune : Malay-le-Grand (INSEE : 89239)
- Commune : Malay-le-Petit (INSEE : 89240)
- Commune : Flacy (INSEE : 89165)
- Commune : Pont-sur-Vanne (INSEE : 89308)
- Commune : Villiers-Louis (INSEE : 89471)
- Commune : Foissy-sur-Vanne (INSEE : 89171)
- Commune : Bagneaux (INSEE : 89027)
- Commune : Molinons (INSEE : 89261)
- Commune : Sens (INSEE : 89387)
- Commune : Theil-sur-Vanne (INSEE : 89411)
- Commune : Chigy (INSEE : 89107)

### 1.2 Superficie

1526,75 hectares

### 1.3 Altitude

Minimale (mètre): 98

Maximale (mètre): 163

### 1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

*Non renseigné*

### 1.5 Commentaire général

Parcourue par le seul cours d'eau d'important de la Champagne crayeuse sennonaise, la vallée de la Vanne constitue un témoin des grands marais alcalins aujourd'hui disparus. Le marais ne représente désormais qu'une surface extrêmement restreinte; ses habitats sont fragmentés et isolés au sein des grandes cultures, ou cantonnés à la proximité immédiate du cours d'eau. Cette ZNIEFF conserve un intérêt potentiel en cas de reconversion des cultures et des peupleraies en zones prairiales.

Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats humides relictuels, avec les espèces de faune et de flore qui y sont inféodées.

De surface restreinte, des habitats déterminants pour l'inventaire ZNIEFF ont été répertoriés avec :

- des végétations aquatiques des cours d'eau, d'intérêt européen,
- des ripisylves d'aulnes et de frênes en bordures de rivières, d'intérêt européen,
- des ourlets humides à grandes herbes, d'intérêt européen,
- des aulnaies marécageuses sur sols riches, d'intérêt régional,
- des végétations amphibies typiques des berges de cours d'eau, d'intérêt régional,
- diverses roselières et caricaies.

Des espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF ont été observées dans ces milieux avec par exemple :

- le Peucedan des marais (*Thysselinum palustre*), plante des marais rarissime en Bourgogne et protégée réglementairement,
- la Laïche paradoxale (*Carex appropinquata*), plante de marais, exceptionnelle en Bourgogne,
- la Cardamine amère (*Cardamine amara*), plante amphibie très rare en Bourgogne,
- la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), amphibien.

La Vanne et les cours d'eau annexes, alimentées par des eaux alcalines, accueillent également des poissons déterminants pour l'inventaire ZNIEFF avec :

- le Chabot (*Cottus gobio*) et la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), deux poissons d'intérêt européen indicateurs d'une bonne qualité d'eau, surtout présents en tête de bassin hydrographique,
- la Vandoise (*Leuciscus leuciscus*), qui a besoin de fond riches en graviers pour frayer,
- le Brochet (*Esox lucius*).

Ce patrimoine dépend maintenant étroitement de la mise en oeuvre d'une exploitation agricole extensive. Il convient d'éviter la suppression des haies et des bosquets restants, et de limiter le recours aux intrants (fertilisation et pesticides).

De même, il convient de ne pas étendre d'avantage les plantations de peupliers.

Le zones de marais relictuels sont susceptibles de se boiser et de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux tourbeux ouverts; une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution.

## 1.6 Compléments descriptifs

### 1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

*Commentaire sur les mesures de protection*

*aucun commentaire*

### 1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Chasse
- Urbanisation discontinuée, agglomération

*Commentaire sur les activités humaines*

*aucun commentaire*

### 1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Rivière, fleuve
- Lit majeur
- Mare, mardelle
- Vallée

*Commentaire sur la géomorphologie*

*aucun commentaire*

#### 1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine communal

#### *Commentaire sur le statut de propriété*

*aucun commentaire*

## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecologique</li> <li>- Faunistique</li> <li>- Amphibiens</li> <li>- Oiseaux</li> <li>- Floristique</li> <li>- Ptéridophytes</li> <li>- Phanérogames</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Auto-épuration des eaux</li> <li>- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales</li> <li>- Expansion naturelle des crues</li> </ul>	

#### *Commentaire sur les intérêts*

*aucun commentaire*

## 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- Contraintes du milieu physique

#### *Commentaire sur les critères de délimitation de la zone*

Périmètre délimité par la distribution des habitats de marais et les abords de cours d'eau dans la zone inondable de la Vanne.

## 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Réel
Infrastructures linéaires, réseaux de communication	Intérieur	Indéterminé	Réel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Intérieur	Indéterminé	Réel
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Modification des fonds, des courants	Intérieur	Indéterminé	Réel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Réel

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Modification du fonctionnement hydraulique	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Taille, élagage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel

### Commentaire sur les facteurs

*aucun commentaire*

## 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

### 5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Algues</li> <li>- Autre Faunes</li> <li>- Bryophytes</li> <li>- Lichens</li> <li>- Mammifères</li> <li>- Oiseaux</li> <li>- Poissons</li> <li>- Reptiles</li> <li>- Mollusques</li> <li>- Crustacés</li> <li>- Arachnides</li> <li>- Myriapodes</li> <li>- Odonates</li> <li>- Orthoptères</li> <li>- Lépidoptères</li> <li>- Coléoptères</li> <li>- Diptères</li> <li>- Hyménoptères</li> <li>- Autres ordres d'Hexapodes</li> <li>- Hémiptères</li> <li>- Ascomycètes</li> <li>- Basidiomycètes</li> <li>- Autres Fonges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amphibiens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phanérogames</li> <li>- Ptéridophytes</li> </ul>	

## 5.2 Habitats

# 6. HABITATS

## 6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	44.3 <i>Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</i>			11	
	53.4 <i>Bordures à Calamagrostis des eaux courantes</i>				
	37.7 <i>Lisières humides à grandes herbes</i>				
	44.91 <i>Bois marécageux d'Aulnes</i>				
	24.4 <i>Végétation immergée des rivières</i>			1	

## 6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	24.1 <i>Lits des rivières</i>				
	53.1 <i>Roselières</i>				
	82.4 <i>Cultures inondées</i>			34	
	86 <i>Villes, villages et sites industriels</i>				
	82 <i>Cultures</i>				
	81.2 <i>Prairies humides améliorées</i>			12	
	37.2 <i>Prairies humides eutrophes</i>			2	
	38.1 <i>Pâtures mésophiles</i>			3	
	83.32 <i>Plantations d'arbres feuillus</i>			18	
	53.2 <i>Communautés à grandes Laïches</i>			1	

## 6.3 Habitats périphériques

Non renseigné



## 6.4 Commentaire sur les habitats

*aucun commentaire*

## 7. ESPECES

### 7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	<i>Grenouille agile</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)				1998
Phanérogames	87218	<i>Calamagrostis canescens</i> (Weber) Roth, 1789	<i>Calamagrostide blanchâtre,</i> <i>Calamagrostide lancéolée,</i> <i>Calamagrostis lancéolé,</i> <i>Calamagrostis des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	87892	<i>Cardamine amara</i> L., 1753	<i>Cardamine amère</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	88344	<i>Carex appropinquata</i> Schumach., 1801	<i>Laïche paradoxale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	112873	<i>Peucedanum palustre</i> (L.) Moench, 1794	<i>Peucédan des marais,</i> <i>Persil des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
Poissons	69182	<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	<i>Chabot,</i> <i>Chabot commun</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ONEMA				1984 - 2004
	67606	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	<i>Brochet</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ONEMA				1984 - 2004
	66333	<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	<i>Lamproie de Planer,</i> <i>Lamproie de rivière,</i> <i>Petite lamproie,</i> <i>Lamproie de ruisseau européenne</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ONEMA				1996 - 2004

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	67295	<i>Leuciscus leuciscus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Vandoise</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ONEMA				1996 - 2004
Ptéridophytes	115041	<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799	<i>Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004

## 7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60360	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	<i>Sérotine commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Société d'Histoire Naturelle d'Autun (GMHB_Groupe Mammalogique et Herpétologique de Bourgogne)	Moyen			2002
Oiseaux	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Martin-pêcheur d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Groupe Ornithologique De l'Yonne (L.P.O. Yonne)				1985
	3630	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pic épeichette</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : Groupe Ornithologique De l'Yonne (L.P.O. Yonne)				1985
	3814	<i>Lanius excubitor</i> Linnaeus, 1758	<i>Pie-grièche grise</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Groupe Ornithologique De l'Yonne (L.P.O. Yonne)				1985
	2844	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Milan royal</i>	Passage, migration	Informateur : Groupe Ornithologique De l'Yonne (L.P.O. Yonne)				1985
	3187	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Vanneau huppé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Groupe Ornithologique De l'Yonne (L.P.O. Yonne)				1985
Phanérogames	81569	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	<i>Aulne glutineux, Verne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	81856	<i>Althaea officinalis</i> L., 1753	<i>Guimauve officinale, Guimauve sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	82738	<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sauvage, Angélique sylvestre, Impératoire sauvage	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	84110	<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de-veau	Reproduction certaine ou probable					
	85798	<i>Berula erecta</i> (Huds.) Coville, 1893	Berle dressée, Petite berle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	85903	<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	88314	<i>Carex acuta</i> L., 1753	Laïche aiguë, Laïche grêle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	88318	<i>Carex acutiformis</i> Ehrh., 1789	Laïche des marais, Laïche fausse, Laïche aiguë, Laïche fausse Laïche aiguë	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	88491	<i>Carex elata</i> All., 1785	Laïche raide, Laïche élevée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	88569	<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laïche hérissée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	88753	<i>Carex paniculata</i> L., 1755	Laïche paniculée	Reproduction certaine ou probable					
	88819	<i>Carex remota</i> L., 1755	Laïche espacée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	88833	<i>Carex riparia</i> Curtis, 1783	Laïche des rives	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	91378	<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop., 1769	Cirse des maraicher, Chardon des potagers	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	91382	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des marais, Bâton du Diable	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	94207	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	96046	<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun, Chiendent rampant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	97183	<i>Erysimum cheiranthoides</i> L., 1753	Vélar fausse-giroflée, Fausse Giroflée	Reproduction certaine ou probable					
	97434	<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	98512	<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	98717	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés, Spirée Ulmaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	98887	<i>Frangula alnus</i> Mill., 1768	Bourgène	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	98921	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	99494	<i>Galium palustre</i> L., 1753	<i>Gaillet des marais</i>	Reproduction certaine ou probable					
	100394	<i>Glyceria maxima</i> (Hartm.) Holmb., 1919	<i>Glycérie aquatique, Glycérie très élevée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	102900	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	<i>Houlque laineuse, Blanchard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	103031	<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	<i>Houblon grimpant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	103772	<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	<i>Iris faux acore, Iris des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	104214	<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	<i>Jonc glauque</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	105431	<i>Lemna minor</i> L., 1753	<i>Petite lentille d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	107038	<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	<i>Lycope d'Europe, Chanvre d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	107090	<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	<i>Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	107117	<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	<i>Salicaire commune, Salicaire pourpre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	108718	<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench, 1794	<i>Molinie bleue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109121	<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench, 1794	<i>Stellaire aquatique, Céraiste d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	109422	<i>Nasturtium officinale</i> W.T.Aiton, 1812	<i>Cresson des fontaines</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	109732	<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm., 1809	<i>Nénuphar jaune, Nénufar jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	112975	<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	<i>Baldingère faux-roseau, Fromenteau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	113221	<i>Phleum pratense</i> L., 1753	<i>Fléole des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	113260	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	<i>Roseau, Roseau commun, Roseau à balais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	114416	<i>Poa trivialis</i> L., 1753	<i>Pâturin commun, Gazon d'Angleterre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	116903	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	<i>Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	117201	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	<i>Renoncule rampante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	117224	<i>Ranunculus sceleratus</i> L., 1753	<i>Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri</i>	Reproduction certaine ou probable					
	117766	<i>Ribes nigrum</i> L., 1753	<i>Cassis, Groseillier noir</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117774	<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	<i>Groseillier rouge, Groseillier à grappes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	119915	<i>Salix alba</i> L., 1753	<i>Saule blanc, Saule commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	119991	<i>Salix cinerea</i> L., 1753	<i>Saule cendré</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	120260	<i>Salix viminalis</i> L., 1753	<i>Osier blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	121997	<i>Scrophularia aquatica</i> L., 1753	<i>Herbe aux écrouelles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	122678	<i>Senecio paludosus</i> L., 1753	<i>Séneçon des marais</i>	Reproduction certaine ou probable					
	124034	<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	<i>Douce amère, Bronde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	124407	<i>Sparganium emersum</i> Rehm., 1871	<i>Rubanier émergé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	125355	<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	<i>Grande consoude</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
	128175	<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	<i>Petit orme, Orme cilié</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DIDIER B.				2004
Ptéridophytes	95563	<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray, 1848	<i>Dryoptéris dilaté, Fougère dilatée</i>	Reproduction certaine ou probable					



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	96546	<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh., 1783	Grande prêlé	Reproduction certaine ou probable					
Reptiles	77955	<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	Coronelle lisse	Reproduction indéterminée	Informateur : BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)				1999

### 7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
Mammifères	60360	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
Oiseaux	2844	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	3187	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ( <a href="#">lien</a> ) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national ( <a href="#">lien</a> )
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	3630	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	3814	<i>Lanius excubitor</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	Poissons	66333	<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	Déterminante
67295		<i>Leuciscus leuciscus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national ( <a href="#">lien</a> )
67606		<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national ( <a href="#">lien</a> )
69182		<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
Reptiles	77955	<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
Ptéridophytes	115041	<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire ( <a href="#">lien</a> )

## 8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

## 9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)		
	DIDIER B.		
	Groupe Ornithologique De l'Yonne (L.P.O. Yonne)		
	ONEMA		
	Société d'Histoire Naturelle d'Autun (GMHB_Groupe Mammalogique et Herpétologie de Bourgogne)		





# FORET DOMANIALE DE VAULUISANT - NORD (Identifiant national : 260014930)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 07002004)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : S.H.N.A. (DETROIT C., REVEILLON A.), - 260014930, FORET DOMANIALE DE VAULUISANT - NORD.  
- INPN, SPN-MNHN Paris, 11P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260014930.pdf>

Région en charge de la zone : Bourgogne  
Rédacteur(s) :S.H.N.A. (DETROIT C., REVEILLON A.)  
Centroïde calculé : 684721°-2371865°

## Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 11/12/2014  
Date actuelle d'avis CSRPN : 11/12/2014  
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900  
Date de dernière diffusion INPN : 22/11/2016

1. DESCRIPTION .....	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE .....	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE .....	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE .....	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS .....	5
6. HABITATS .....	5
7. ESPECES .....	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS .....	10
9. SOURCES .....	11

## 1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat. : [260014929](#) - FORET DOMANIALE DE VAULUISANT (Id reg. : 07002000)

### 1.1 Localisation administrative

- Département : Yonne
- Commune : Perceneige (INSEE : 89469)
- Commune : Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (INSEE : 89359)

### 1.2 Superficie

1159,05 hectares

### 1.3 Altitude

Minimale (mètre): 136

Maximale (mètre): 198

### 1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [260014929](#) - FORET DOMANIALE DE VAULUISANT (Type 2) (Id reg. : 07002000)

### 1.5 Commentaire général

Au cœur de la Champagne crayeuse, sur la craie du crétacé, le site présente un massif de feuillus et quelques rares secteurs de pelouses et des plantations de pins. Ce massif est entouré de grands champs cultivés.

La zone est d'intérêt régional pour ses habitats ainsi que pour les espèces de faune et de flore inféodées, avec notamment un riche cortège d'orchidées.

Les forêts de la Champagne crayeuse et sénonaise sont d'importants refuges pour beaucoup de plantes forestières ou liées aux ourlets et aux pelouses (à la faveur des ouvertures). Les plantations de conifères sont moins intéressantes que les peuplements feuillus, mais elles peuvent cependant accueillir certaines des espèces citées.

Au sein du périmètre retenu, plusieurs habitats ont été répertoriés et notamment :

- des pelouses semi-arides de pente de l'alliance végétale du Mesobromion erecti, d'intérêt européen,
- des ourlets herbacés sur sols calcaires, d'intérêt régional,
- des fourrés à genévriers, d'intérêt européen,
- de la chênaie-charmaie neutrophile,
- de la chênaie-charmaie calcicole,
- des boisements de pins sylvestres.

Ces milieux abritent des espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF avec :

- L'Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*), arbre très rare en Bourgogne, endémique de France, protégé réglementairement et inscrit au livre rouge de la flore menacée de France,
- L'Epipactis à petites feuilles (*Epipactis microphylla*), petite orchidée rarissime en Bourgogne,

- l'Epipactis pourpre (*Epipactis purpurata*), orchidée forestière très rare en Bourgogne,
- le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*), orchidée des boisements et des pelouses sèches, rare en Bourgogne et protégée réglementairement,
- l'Orchis verdâtre (*Platanthera chlorantha*), orchidée des pelouse rare en Bourgogne,
- la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*), orchidée des boisements et des pelouses sèches, rare en Bourgogne.

D'anciennes carrières servent de site d'hivernage pour 7 espèces de chauves-souris avec en moyenne une trentaine d'individus, toutes espèces confondues, par année. Les chauves-souris d'intérêt européen suivantes ont été notées :

- Grand murin (*Myotis myotis*),
- Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*).

Les pelouses, colonisées par les fourrés arbustifs et les peuplements de résineux, sont susceptibles de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux ouverts. Une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution. Une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie), conservant les milieux annexes (lisières, clairières), est également importante.

Le patrimoine souterrain est sensible : le dérangement provoque le réveil des chauves-souris et la surconsommation de leurs réserves énergie, ce qui peut compromettre leur survie en période hivernale.

## 1.6 Compléments descriptifs

### 1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

#### *Commentaire sur les mesures de protection*

*aucun commentaire*

### 1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé

#### *Commentaire sur les activités humaines*

*aucun commentaire*

### 1.6.3 Géomorphologie

- Coteau, cuesta

#### *Commentaire sur la géomorphologie*

*aucun commentaire*

### 1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

#### *Commentaire sur le statut de propriété*

*aucun commentaire*

## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

### Patrimoniaux

- Ecologique
- Faunistique
- Mammifères
- Floristique
- Phanérogames

### Fonctionnels

- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs

### Complémentaires

#### Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

## 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

#### Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre est délimité par :

- l'essentiel des stations botaniques remarquables connues dans la forêt (surtout partie nord de la forêt),
- la cavité d'hibernation des chauves-souris.

Les contours prennent en compte les limites naturelles des boisements et excluent les parcelles cultivées.

## 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Réel
Nuisances sonores	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Réel
Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Jachères, abandon provisoire	Intérieur	Indéterminé	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Autres pratiques agricoles et pastorales	Intérieur	Indéterminé	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Taille, élagage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel



## Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

# 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

## 5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Algues</li> <li>- Amphibiens</li> <li>- Autre Faunes</li> <li>- Bryophytes</li> <li>- Lichens</li> <li>- Oiseaux</li> <li>- Poissons</li> <li>- Ptéridophytes</li> <li>- Reptiles</li> <li>- Mollusques</li> <li>- Crustacés</li> <li>- Arachnides</li> <li>- Myriapodes</li> <li>- Odonates</li> <li>- Orthoptères</li> <li>- Lépidoptères</li> <li>- Coléoptères</li> <li>- Diptères</li> <li>- Hyménoptères</li> <li>- Autres ordres d'Hexapodes</li> <li>- Hémiptères</li> <li>- Ascomycètes</li> <li>- Basidiomycètes</li> <li>- Autres Fonges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mammifères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phanérogames</li> </ul>	

## 5.2 Habitats

# 6. HABITATS

## 6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.42 <i>Lisières mésophiles</i>				
	34.4 <i>Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles</i>			2	
	34.32 <i>Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides</i>			5	
	41.23 <i>Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère</i>				
	65 <i>Grottes</i>				

## 6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 <i>Fourrés</i>			10	
	87 <i>Terrains en friche et terrains vagues</i>			35	
	86.41 <i>Carrières</i>				
	83.31 <i>Plantations de conifères</i>			6	
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>				
	62 <i>Falaises continentales et rochers exposés</i>				
	82 <i>Cultures</i>			15	
	31.812 <i>Fruticées à Prunelliers et Troènes</i>				
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>			25	

## 6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	4 <i>Forêts</i>				

## 6.4 Commentaire sur les habitats

*aucun commentaire*

## 7. ESPECES

### 7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60345	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	<i>Barbastelle d'Europe, Barbastelle</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)	Faible			1993 - 2004
				Reproduction indéterminée	Informateur : GROUPE CHIROPTERES BOURGOGNE	Faible			1992 - 2006
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	<i>Grand Murin</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)	Faible			2003
				Reproduction indéterminée	Informateur : GROUPE CHIROPTERES BOURGOGNE	Faible	16		1989 - 2008
Phanérogames	89928	<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich., 1817	<i>Céphalanthère rouge, Elléborine rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				
	96454	<i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Sw., 1800	<i>Épipactis à petites feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				1998
	96471	<i>Epipactis purpurata</i> Sm., 1828	<i>Épipactis pourpre, Épipactis violacée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				
	106026	<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799	<i>Limodore avorté, Limodore sans feuille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				
	114012	<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb., 1828	<i>Orchis vert, Orchis verdâtre, Platanthère à fleurs verdâtres</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BELLENFANT S.				2006
	124325	<i>Sorbus latifolia</i> (Lam.) Pers., 1806	<i>Alisier de Fontainebleau, Élorsier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				

## 7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	79301	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Bechstein</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GROUPE CHIROPTERES BOURGOGNE				1989 - 2008
	60430	<i>Myotis daubentoni</i>	<i>Murin de Daubenton</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)	Faible			1993 - 2004
	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin à moustaches, Vespertilion à moustaches</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)	Faible			2004
				Reproduction indéterminée	Informateur : GROUPE CHIROPTERES BOURGOGNE				
	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)	Faible			2003
	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	<i>Grand rhinolophe</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)	Faible			2003
				Reproduction indéterminée	Informateur : GROUPE CHIROPTERES BOURGOGNE				1988 - 1990
	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	<i>Petit rhinolophe</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)	Faible			2003
Reproduction indéterminée				Informateur : GROUPE CHIROPTERES BOURGOGNE				1990 - 1992	
Phanérogames	89920	<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906	<i>Céphalanthère à grandes fleurs, Helléborine blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BELLENFANT S.				2006
	109506	<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich., 1817	<i>Néottie nid d'oiseau, Herbe aux vers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BELLENFANT S.				2006
	110410	<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	<i>Ophrys mouche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BELLENFANT S.				2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	110966	<i>Orchis purpurea</i> Huds., 1762	<i>Orchis pourpre</i> , <i>Grivollée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BELLENFANT S.				2006

### 7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Mammifères	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60345	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )	
			Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )	
60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )	
			Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )	
79301	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )	
			Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )	
Angiospermes	124325	<i>Sorbus latifolia</i> (Lam.) Pers., 1806	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain ( <a href="#">lien</a> )

## 8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
60295 <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)
60313 <i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)
60345 <i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)
60383 <i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
60408 <i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)
60418 <i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)
60430 <i>Myotis daubentoni</i>		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)
89920 <i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906		Reproduction certaine ou probable	Informateur BELLENFANT S.
109506 <i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich., 1817		Reproduction certaine ou probable	Informateur BELLENFANT S.
110410 <i>Ophrys insectifera</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BELLENFANT S.
110966 <i>Orchis purpurea</i> Huds., 1762		Reproduction certaine ou probable	Informateur BELLENFANT S.
114012 <i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb., 1828		Reproduction certaine ou probable	Informateur BELLENFANT S.

## 9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BELLENFANT (S.H.N.A.)		
	BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)		
	CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN		
	GRUPE CHIROPTERES BOURGOGNE		
	SOCIETE D'HISTOIRE NATURELLE D'AUTUN		







# FORET DOMANIALE DE VAULUISANT (Identifiant national : 260014929)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 07002000)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : GAGEA - CHIFFAUT A., S.H.N.A. (BELLENFANT S., REVEILLON A.), .- 260014929, FORET DOMANIALE DE VAULUISANT. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260014929.pdf>

Région en charge de la zone : Bourgogne

Rédacteur(s) :GAGEA - CHIFFAUT A., S.H.N.A. (BELLENFANT S., REVEILLON A.)

Centroïde calculé : 685173°-2371928°

## Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 11/12/2014

Date actuelle d'avis CSRPN : 11/12/2014

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 22/11/2016

1. DESCRIPTION .....	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE .....	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE .....	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE .....	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS .....	5
6. HABITATS .....	5
7. ESPECES .....	9
8. LIENS ESPECES ET HABITATS .....	13
9. SOURCES .....	15

## 1. DESCRIPTION

### ZNIEFF de Type 1 inclue(s)

- Id nat. : [260014931](#) - (Id reg. : 07002002)
- Id nat. : [260014930](#) - (Id reg. : 07002004)
- Id nat. : [260015444](#) - (Id reg. : 07002005)

### 1.1 Localisation administrative

- Département : Yonne
- Commune : Lailly (INSEE : 89214)
- Commune : Postolle (INSEE : 89310)
- Commune : Perceneige (INSEE : 89469)
- Commune : Voisines (INSEE : 89483)
- Commune : Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (INSEE : 89359)
- Commune : Courgenay (INSEE : 89122)

### 1.2 Superficie

2434,87 hectares

### 1.3 Altitude

Minimale (mètre): 130

Maximale (mètre): 226

### 1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [260014931](#) - CARRIERES DE LAILLY ET VOISINES (Type 1) (Id reg. : 07002002)
- Id nat. : [260015444](#) - LISIERE ET BOIS DU SAUVAGEON (Type 1) (Id reg. : 07002005)
- Id nat. : [260014930](#) - FORET DOMANIALE DE VAULUISANT - NORD (Type 1) (Id reg. : 07002004)

### 1.5 Commentaire général

Au cœur des Plateaux de la Champagne sénonaise, la Forêt domaniale de Vauluisant couvre les argiles à silex sur craie. Le territoire est composé d'un massif de feuillus isolé au sein de champs cultivés. Des pelouses, des fruticées et des plantations de pins colonisent les versants crayeux.

Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats variés (pelouses sèches, boisements) avec les espèces de faune et de flore qui y sont inféodées.

1) Différents milieux secs caractérisent les pentes calcaires bien exposées :

- des pelouses sèches, d'intérêt européen,
- de la végétation des affleurements rocheux calcaires, d'intérêt européen,
- des fruticées à Genévriers (*Juniperus communis*), d'intérêt européen,
- différents types d'ourlets herbacés, d'intérêt régional,
- des chênaies pubescentes, d'intérêt régional.

Ces milieux abritent plusieurs espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF avec par exemple :

- le Peucedan d'Alsace (*Xanthoselinum alsaticum*), plante des lisières sèches sur calcaire, exceptionnelle en Bourgogne,

- la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*), orchidée de bois et de pelouses sèches, rare en Bourgogne.

2) Compte-tenu de la nature des sols, de l'exposition, de l'alimentation en eau et du traitement forestier, les boisements sont très diversifiés avec :

- de la hêtraie sèche sur adret calcaire, d'intérêt européen,
- de la chênaie-frênaie de fond de vallon, d'intérêt régional,
- de la chênaie-charmaie sur sols argileux faiblement acides,
- de la chênaie-charmaie sèche sur terrains calcaires.

Diverses espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF y ont été répertoriées avec :

- de l'Epipactis à petites feuilles (*Epipactis microphylla*), petite orchidée rarissime en Bourgogne,
- de l'Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*), arbre très rare en Bourgogne, endémique de France, protégé réglementairement et inscrit au livre rouge de la flore menacée de France,
- de l'Epipactis pourpre (*Epipactis purpurata*), orchidée forestière très rare en Bourgogne.

3) Diverses chauves-souris d'intérêt européen comme le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Murin de beichstein (*Myotis bechsteinii*) présentent des colonies d'hibernation dans un réseau de carrières souterraines et de grottes. Elles utilisent différents milieux alentours (bordures boisées, pelouses et fruticées) pour se déplacer et s'alimenter.

Ce patrimoine dépend d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie), conservant les milieux annexes (clairières, layons, coupes et lisières).

Par ailleurs, les pelouses sont susceptibles de se boiser et de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux ouverts. Une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution.

Enfin, le patrimoine souterrain est sensible : le dérangement provoque le réveil des chauves-souris et la surconsommation de leurs réserves énergie, ce qui peut compromettre leur survie en période hivernale.

Le site présente en outre un intérêt archéologique avec des polissoirs néolithiques et un dolmen.

## 1.6 Compléments descriptifs

### 1.6.1 Mesures de protection

- Forêt de protection

*Commentaire sur les mesures de protection*

*aucun commentaire*

### 1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs

*Commentaire sur les activités humaines*

*aucun commentaire*

### 1.6.3 Géomorphologie

- Colline
- Talweg
- Coteau, cuesta

### Commentaire sur la géomorphologie

*aucun commentaire*

#### 1.6.4 Statut de propriété

- Domaine de l'état

### Commentaire sur le statut de propriété

*aucun commentaire*

## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecologique</li> <li>- Faunistique</li> <li>- Mammifères</li> <li>- Phanérogames</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales</li> <li>- Fonctions de protection du milieu physique</li> <li>- Role naturel de protection contre l'érosion des sols</li> <li>- Zone particulière d'alimentation</li> <li>- Zone particulière liée à la reproduction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paysager</li> <li>- Archéologique</li> </ul>

### Commentaire sur les intérêts

*aucun commentaire*

## 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

### Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Périmètre délimité par le massif forestier et ses marges présentant des pelouses sèches. Ces secteurs sont riches en habitats et en espèces de faune et de flore d'intérêt régional.

## 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Réel
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel

### Commentaire sur les facteurs

*aucun commentaire*

## 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

### 5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Algues</li> <li>- Amphibiens</li> <li>- Autre Faunes</li> <li>- Bryophytes</li> <li>- Lichens</li> <li>- Oiseaux</li> <li>- Poissons</li> <li>- Reptiles</li> <li>- Mollusques</li> <li>- Crustacés</li> <li>- Arachnides</li> <li>- Myriapodes</li> <li>- Odonates</li> <li>- Orthoptères</li> <li>- Lépidoptères</li> <li>- Coléoptères</li> <li>- Diptères</li> <li>- Hyménoptères</li> <li>- Autres ordres d'Hexapodes</li> <li>- Hémiptères</li> <li>- Ascomycètes</li> <li>- Basidiomycètes</li> <li>- Autres Fonges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mammifères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phanérogames</li> <li>- Ptéridophytes</li> </ul>	

### 5.2 Habitats

## 6. HABITATS

### 6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.4 <i>Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles</i>			2	
	34.32 <i>Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides</i>			5	
	31.88 <i>Fruticées à Genévriers communs</i>			15	
	34.32 <i>Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides</i>			8	
	34.4 <i>Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles</i>			7	
	34.41 <i>Lisières xéro-thermophiles</i>				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	65 <i>Grottes</i>				
	31.88 <i>Fruticées à Genévriers communs</i>			10	
	41.16 <i>Hêtraies sur calcaire</i>				
	65 <i>Grottes</i>				
	65.4 <i>Autres grottes</i>				
	62.1 <i>Végétation des falaises continentales calcaires</i>				
	41.7 <i>Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes</i>			1	
	34.42 <i>Lisières mésophiles</i>				
	41.23 <i>Frênaies-chênaies sub- atlantiques à primevère</i>				
	41.23 <i>Frênaies-chênaies sub- atlantiques à primevère</i>				
	41.16 <i>Hêtraies sur calcaire</i>			1	
	34.42 <i>Lisières mésophiles</i>				
	34.41 <i>Lisières xéro-thermophiles</i>				
	34.32 <i>Pelouses calcaires sub- atlantiques semi-arides</i>			1	
	31.88 <i>Fruticées à Genévriers communs</i>				
	34.42 <i>Lisières mésophiles</i>				

## 6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	62 <i>Falaises continentales et rochers exposés</i>				
	82 <i>Cultures</i>			15	
	83.31 <i>Plantations de conifères</i>			7	

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>				
	87 <i>Terrains en friche et terrains vagues</i>				
	86.41 <i>Carrières</i>				
	83.311 <i>Plantations de conifères indigènes</i>				
	83.31 <i>Plantations de conifères</i>			35	
	83.1 <i>Vergers de hautes tiges</i>				
	82.2 <i>Cultures avec marges de végétation spontanée</i>				
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>				
	62 <i>Falaises continentales et rochers exposés</i>				
	41.7 <i>Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes</i>			15	
	41.27 <i>Chênaies-charmaies et frênaies-charmaies calciphiles</i>				
	41.24 <i>Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques</i>				
	34.32 <i>Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides</i>			5	
	31.812 <i>Fruticées à Prunelliers et Troènes</i>				
	31.811 <i>Fruticées à Prunus spinosa et halliers à Rubus fruticosus</i>				
	87 <i>Terrains en friche et terrains vagues</i>			35	
	86.41 <i>Carrières</i>				
	83.31 <i>Plantations de conifères</i>			6	
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.31 <i>Plantations de conifères</i>			40	
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>			25	
	31.812 <i>Fruticées à Prunelliers et Troènes</i>				
	31.8 <i>Fourrés</i>			10	
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>			30	
	31.8 <i>Fourrés</i>				
	41.24 <i>Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques</i>			60	
	41.27 <i>Chênaies-charmaies et frênaies-charmaies calciphiles</i>				
	81 <i>Prairies améliorées</i>				
	82.2 <i>Cultures avec marges de végétation spontanée</i>				
	86.41 <i>Carrières</i>				
	87 <i>Terrains en friche et terrains vagues</i>				

### 6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	4 <i>Forêts</i>				
	82 <i>Cultures</i>				
	81 <i>Prairies améliorées</i>				
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>				

### 6.4 Commentaire sur les habitats

*aucun commentaire*



## 7. ESPECES

### 7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60345	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	<i>Barbastelle d'Europe, Barbastelle</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : GROUPE CHIROPTERES BOURGOGNE	Faible			1992 - 2008
	60414	<i>Myotis bechsteini</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Bechstein</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : GROUPE CHIROPTERES BOURGOGNE	Moyen			1989 - 2008
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	<i>Murin à oreilles échancrées, Vespertilion à oreilles échancrées</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					2006 - 2008
				Passage, migration					
60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	<i>Grand Murin</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction		Moyen			1990 - 2008	
Phanérogames	89928	<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich., 1817	<i>Céphalanthère rouge, Elléborine rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DELACLOS E., BOUDIER O.				
	96454	<i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Sw., 1800	<i>Épipactis à petites feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ROYER J.M.				
	96471	<i>Epipactis purpurata</i> Sm., 1828	<i>Épipactis pourpre, Épipactis violacée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				
	106026	<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799	<i>Limodore avorté, Limodore sans feuille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ROYER J.M.				
	112839	<i>Peucedanum alsaticum</i> L., 1762	<i>Peucedan d'Alsace</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ROYER J.M.				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	124325	<i>Sorbus latifolia</i> (Lam.) Pers., 1806	<i>Alisier de Fontainebleau, Élorsier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ROYER J.M.				

## 7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60636	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Blaireau européen</i>	Reproduction indéterminée					
	60430	<i>Myotis daubentoni</i>	<i>Murin de Daubenton</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : Société d'Histoire Naturelle d'Autun (GMHB_Groupe Mammalogique et Herpétologique de Bourgogne)	Moyen			
	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin à moustaches, Vespertilion à moustaches</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : Société d'Histoire Naturelle d'Autun (GMHB_Groupe Mammalogique et Herpétologique de Bourgogne)	Fort			
	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : Société d'Histoire Naturelle d'Autun (GMHB_Groupe Mammalogique et Herpétologique de Bourgogne)				
	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	<i>Grand rhinolophe</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : Société d'Histoire Naturelle d'Autun (GMHB_Groupe Mammalogique et Herpétologique de Bourgogne)				1990
	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	<i>Petit rhinolophe</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : Société d'Histoire Naturelle d'Autun (GMHB_Groupe Mammalogique et Herpétologique de Bourgogne)				1992
	60585	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Renard roux</i>	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	83398	<i>Arabis sagittata</i> (Bertol.) DC., 1815	<i>Arabette hérissée, Arabette sagittée</i>	Reproduction certaine ou probable					
	85152	<i>Atropa belladonna</i> L., 1753	<i>Belladone, Bouton-noir</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	92196	<i>Colutea arborescens</i> L., 1753	<i>Baguenaudier, Arbre à vessies</i>	Reproduction certaine ou probable					
	100551	<i>Goodyera repens</i> (L.) R.Br., 1813	<i>Goodyère rampante</i>	Reproduction certaine ou probable					
	108003	<i>Melittis melissophyllum</i> L., 1753	<i>Mélitte à feuilles de Mélisse</i>	Reproduction certaine ou probable					
	114012	<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb., 1828	<i>Orchis vert, Orchis verdâtre, Platanthère à fleurs verdâtres</i>	Reproduction certaine ou probable					
	114545	<i>Polygala comosa</i> Schkuhr, 1796	<i>Polygala chevelu</i>	Reproduction certaine ou probable					
	115918	<i>Primula veris</i> L., 1753	<i>Coucou, Primevère officinale, Brérelle</i>	Reproduction certaine ou probable					
	139384	<i>Primula veris</i> subsp. <i>columnae</i> (Ten.) Maire & Petitm., 1908	<i>Primevère de Colonna</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ROYER J.M.				2004
	116460	<i>Pulsatilla vulgaris</i> Mill., 1768	<i>Pulsatille vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable					
	116751	<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1805	<i>Chêne pubescent</i>	Reproduction certaine ou probable					
	117469	<i>Reseda phyteuma</i> L., 1753	<i>Réséda raiponce</i>	Reproduction certaine ou probable					
	118158	<i>Rosa elliptica</i> Tausch, 1819	<i>Rosier à folioles elliptiques</i>	Reproduction certaine ou probable					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	118402	<i>Rosa pimpinellifolia</i> L., 1759	<i>Rosier à feuilles de Boucage</i>	Reproduction certaine ou probable					
	119698	<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	<i>Fragon, Petit houx, Buis piquant</i>	Reproduction certaine ou probable					
	122267	<i>Sedum telephium</i> L., 1753	<i>Herbe de saint Jean</i>	Reproduction certaine ou probable					
	124740	<i>Stachys alpina</i> L., 1753	<i>Épiaire des Alpes</i>	Reproduction certaine ou probable					

### 7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Mammifères	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60345	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )	
			Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )	
60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )	
			Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )	
60585	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ( <a href="#">lien</a> )	
60636	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ( <a href="#">lien</a> )	
Angiospermes	119698	<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire ( <a href="#">lien</a> )
	124325	<i>Sorbus latifolia</i> (Lam.) Pers., 1806	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain ( <a href="#">lien</a> )

## 8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
60295 <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)
60313 <i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
60345 <i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)
60345 <i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)
60383 <i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)
60383 <i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)
60408 <i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)
60408 <i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)
60414 <i>Myotis bechsteini</i> (Kuhl, 1817)		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)
60418 <i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)
60418 <i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)
60430 <i>Myotis daubentoni</i>		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)
60430 <i>Myotis daubentoni</i>		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)
79816 <i>Aceras anthropophorum</i> (L.) W.T.Aiton, 1789		Reproduction certaine ou probable	Informateur BELLENFANT (S.H.N.A.)
89920 <i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906		Reproduction certaine ou probable	Informateur BELLENFANT S.
89920 <i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906		Reproduction certaine ou probable	Informateur BELLENFANT (S.H.N.A.)
89928 <i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich., 1817		Reproduction certaine ou probable	Informateur BELLENFANT (S.H.N.A.)
96432 <i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser, 1809		Reproduction certaine ou probable	Informateur BELLENFANT (S.H.N.A.)
109506 <i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich., 1817		Reproduction certaine ou probable	Informateur BELLENFANT S.
110221 <i>Ononis pusilla</i> L., 1759		Reproduction certaine ou probable	Informateur BELLENFANT (S.H.N.A.)
110410 <i>Ophrys insectifera</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BELLENFANT S.
110966 <i>Orchis purpurea</i> Huds., 1762		Reproduction certaine ou probable	Informateur BELLENFANT S.

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
114012 <i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb., 1828		Reproduction certaine ou probable	Informateur BELLENFANT S.
114012 <i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb., 1828		Reproduction certaine ou probable	Informateur BELLENFANT (S.H.N.A.)
116547 <i>Pyrola rotundifolia</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BELLENFANT (S.H.N.A.)

## 9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DELACLOS E., BOUDIER O.	1998	Note interne pour l'aménagement de la Forêt Domainiale Vauluisant
	GREMINAT	1980	Etude sur les sites naturels de Bourgogne - II Département de l'Yonne
Informateur	CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN		
	GRUPE CHIROPTERES BOURGOGNE		
	ROYER J.M.		
	Société d'Histoire Naturelle d'Autun (GMHB_Groupe Mammalogique et Herpétologique de Bourgogne)		

